

Liste des rapports présentés au Conseil municipal du 15 septembre 2022

Approbation du procès-verbal du 30 juin 2022

Approuvé par 23 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK)

Approbation du procès-verbal du 15 juillet 2022

Approuvé par 20 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE) et 14 ne prenant pas part au vote (Mme ETIENNE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

2022-094_ Communication sur la rentrée scolaire

Le conseil municipal prend acte de la communication sur la rentrée scolaire.

2022-095_ Référendum kremlinois annuel

Délibération approuvée par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE) et 13 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

2022-096_ Décision budgétaire modificative n°2

Délibération approuvée par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE) et 13 contre (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

2022-097_ Attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports (OMS) du Kremlin-Bicêtre

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN) et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

2022-098_Avenant à la convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Kremlin-Bicêtre

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 5 abstentions (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN)

2022-099_Actualisation du taux de la part communale de la taxe d'aménagement

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE) et 5 contre (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 8 abstentions (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN)

2022-100_Modification des statuts du SAF94 / Pour avis de la commune du Kremlin-Bicêtre

Après en avoir délibéré,

Pour l'article 1 : par 29 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN) et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Pour l'article 2 : par 26 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN), 3 contre (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR), et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

2022-101_Adhésion au Sigeif de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Après en avoir délibéré à l'unanimité par 34 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN)

2022-102_Ressources Humaines – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de Directeur du Pôle Cohésion Sociale (H/F)

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), 8 contre (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 5 abstentions (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN)

2022-103_Ressources Humaines - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de Responsable Vie Citoyenne et Associative (H/F)

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), 8 contre (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 5 abstentions (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN)

2022-104 Vœu présenté par les groupes «Le Kremlin-Bicêtre en commun», «Élus socialistes», «Pour une ville qui nous rassemble, PCF et apparentés, tous citoyens» et «Génération écologie et sociale» : « L'État ne doit pas laisser les collectivités locales sans soutien ! »

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), 8 contre (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 5 abstentions (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN)

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 15 septembre 2022

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2022-094

Le 15 septembre 2022 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 septembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOE, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. DELAGE
M. TAPA par Mme AZZOUG
M. BANBUCK par M. BOUFRAINE
M. CHAPPELLIER par M. BELAINOUSSI
M. NICOLLE par M. RUGGIERI
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU
Mme EL KRETE par Mme COUTO

Membre absent :

Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

COMMUNICATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Jeudi 1^{er} septembre, près de 1800 élèves Kremlinois ont rejoint les écoles de la Ville. Cette année encore, les services de la Ville étaient pleinement mobilisés pour assurer à tous les enfants une bonne rentrée scolaire.

Les effectifs scolaires au 1^{er} septembre 2022 s'établissent comme suit :

Établissements	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Suzanne-Buisson	6	147
Robert-Desnos	5	126
Jean-Zay	7	173
Pauline-Kergomard	4	100
Mohamed-Megrez	6	155
Charles-Péguy	17	425
Benoît-Malon	16	410
Pierre-Brossolette	8	192
TOTAL	69	1728

Pendant l'été, des travaux ont eu lieu dans les locaux scolaires et périscolaires pour améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement, mais également de restauration des élèves : isolation et végétalisation de toitures, rénovation de sols, amélioration de l'accessibilité, etc... En 2022, la Ville consacre 1,2 million d'euros pour l'entretien et l'amélioration des bâtiments scolaires.

À partir de cette année, la ville du Kremlin-Bicêtre a souhaité offrir, à tous les élèves des écoles élémentaires, un kit de rentrée qui comprend des fournitures scolaires et, pour les élèves de CM2, un dictionnaire. Pensé en concertation avec les directions d'école et l'inspection de l'Éducation nationale, ce kit permet à chaque élève de disposer des fournitures de base pour sa rentrée, qui pourront être complétées par les enseignants par d'autres fournitures achetées grâce aux crédits mis à disposition par la ville.

Parce qu'elle lutte contre la pollution et le gaspillage, la ville du Kremlin-Bicêtre a également renouvelé cette année la distribution de gourdes réutilisables fabriquées en France pour tous les élèves de CP.

Malgré l'allègement du protocole sanitaire contre la Covid-19, des consignes de vigilance ont été renouvelées aux personnels intervenant en milieu scolaire (ATSEM, agents d'entretien, animateurs périscolaires ...etc.). Un soin particulier est apporté au nettoyage et à la désinfection des locaux, comme c'est le cas depuis septembre 2020. Bien entendu, masques et gel hydroalcoolique seront encore disponibles dans les établissements scolaires municipaux.

Enfin, la Ville reste mobilisée, aux côtés des enseignants et des parents d'élèves, pour faire annuler les mesures de fermetures de classes annoncées par le ministère de l'Éducation nationale, qui concernent les écoles Benoît-Malon et Jean-Zay au Kremlin-Bicêtre. Le 30 juin 2022, le Conseil municipal adoptait un vœu en ce sens. Le 6 juillet, la Ville sollicitait la Direction académique pour demander une révision de la décision de fermeture de ces classes dans l'attente d'un constat à la rentrée. Par ailleurs, dès le 15 juin 2022, le maire alertait le Ministre de l'Éducation nationale sur les conséquences de ces fermetures et, plus largement, sur plusieurs situations de carences constatées dans l'enseignement public du 1^{er} degré. De nouveaux courriers ont été adressés à la Direction académique le 31 août et le 1^{er} septembre derniers au regard des nombres d'élèves constatés à la rentrée. Cette mobilisation a permis d'obtenir, dès le 1^{er} septembre, l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire Benoît-Malon et le 5 septembre l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle Jean-Zay.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François DELAGE,
Vu le Code de l'éducation,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission municipale unique,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique De prendre acte de la communication sur la rentrée scolaire 2022.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT



Maurent

La secrétaire de séance,
Mme BASSEZ

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 15 septembre 2022

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2022-095

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35**

**Présents..... 27
Représentés 7
Absent..... 1**

Le 15 septembre 2022 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 septembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. DELAGE
M. TAPA par Mme AZZOUG
M. BANBUCK par M. BOUFRAINE
M. CHAPPELLIER par M. BELAINOUSSI
M. NICOLLE par M. RUGGIERI
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU
Mme EL KRETE par Mme COUTO

Membre absent :

Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**RÉFÉRENDUM KREMLINOIS ANNUEL 2022 : RÉDUCTION DE LA VITESSE À 30
KM/H SUR LES VOIRIES COMMUNALES DU KREMLIN-BICÊTRE**

Monsieur Jean-François DELAGE expose au conseil :

La municipalité a pris l'engagement d'organiser, chaque année, un référendum local sur une question d'intérêt général et local.

Il est proposé au conseil municipal l'organisation d'un référendum local le dimanche 27 novembre 2022 portant sur la réduction à 30 km/h de la vitesse sur la voirie communale.

La ville est le lieu de tous les flux et de toutes les mobilités. Au Kremlin-Bicêtre, commune dense aux portes de Paris, les possibilités pour se déplacer sont multiples.

Cette diversité se renforce avec l'émergence de nouveaux modes de déplacement recomposant dans les faits les mobilités de notre ville. Face à cette dynamique, les enjeux soulevés sont pluriels : la place de l'automobile dans nos rues, l'essor de la pratique du vélo, le respect du piéton et des personnes à mobilité réduite, l'émergence des mobilités alternatives et les nouveaux réseaux de transports en commun.

Les mobilités, pierre angulaire de la ville durable

Cette réflexion sur le partage de l'espace public pour mieux concilier les mobilités de tous est au centre des travaux de la commission extra-municipale sur les mobilités. Rassemblant des élus, des citoyens volontaires, des partenaires institutionnels et associatifs, cette commission a débattu pendant sept mois des orientations prioritaires dans le domaine des mobilités.

Ces questionnements et ces évolutions représentent des défis pour notre tissu urbain. L'aménagement d'une ville durable nécessite de repenser les circulations dans notre commune. L'action publique conduite localement vise à aménager une ville reposant sur de nouveaux équilibres. Parmi ces équilibres à trouver démocratiquement dans la concertation et la participation des citoyens, la redéfinition du schéma de mobilités à l'échelle de la commune est essentielle.

Plus largement, c'est la construction d'une ville durable qui est l'enjeu. En améliorant les mobilités de chacun, on participe d'un apaisement de l'espace public et d'une meilleure harmonie de l'aménagement urbain. Dès lors, la question du référendum kremlinois annuel de 2022 s'insère également dans un cadre d'actions plus large en matière d'urbanisme, de logement et d'espaces verts notamment.

Les travaux de la commission extra-municipale sur les mobilités ont conduit à l'adoption par le Conseil municipal en novembre 2021 d'un rapport comprenant 14 recommandations. La troisième recommandation vise à « réduire la vitesse de circulation pour le bien-être et la sécurité des habitants. Le principe posé est celui d'une extension du passage à 30 km/h ».

La réduction de la vitesse automobile, un préalable pour redéfinir les mobilités kremlinoises

La proposition de réduire la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales du Kremlin-Bicêtre est une mesure adaptée à la situation géographique de notre ville et à ses caractéristiques. Elle s'inscrit dans des réflexions plus larges menées par la ville concernant l'aménagement d'une ville durable.

L'objectif poursuivi à horizon 2030 est un nouvel aménagement de la commune qui réduise la circulation de transit avec des voies apaisées, des zones de rencontres et davantage d'itinéraires cyclables. La collectivité a d'ailleurs déjà amorcé une réduction de la vitesse automobile. Sur les 90 voiries répertoriées, 33 voies communales sont actuellement limitées à 30 km/h, 1 voie communale est limitée à 20 km/h et 4 voies départementales sont pour toute ou partie limitées à 30 km/h.

Les modes de déplacement sont amenés à évoluer fortement dans les prochaines années. La mise en œuvre progressive de la Zone à faibles émissions à l'intérieur de la Métropole du Grand Paris et l'ouverture de la nouvelle station de métro de la ligne 14 « Kremlin-Bicêtre-Gentilly | Hôpital Bicêtre » dans le cadre du Grand Paris Express en 2024 modifieront en profondeur les mobilités kremlinoises.

Dans ce contexte, la révision du schéma de mobilités et son impulsion avec la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales constituent des politiques publiques adaptées.

Les objectifs recherchés par la réduction de la vitesse sur les voiries communales

Dans une ville étroite et très dense, où transitent de nombreux véhicules thermiques chaque jour, l'abaissement de la vitesse de circulation sur les voiries communales favorise l'aménagement d'une ville plus sécurisée, plus agréable à vivre et plus écologique.

La réduction de la vitesse à 30 km/h permet de rendre les routes et l'espace public de façon générale plus sécurisés. Une réduction de la vitesse de circulation sur les voiries communales permet en effet de réduire les risques de collisions et d'accidents ainsi que les risques de conflits d'usage. De plus, la gravité de ces accidents, lorsqu'ils ont lieu, n'est pas la même que l'on circule à 30 ou à 50 km/h. Lors d'un choc avec un piéton ou un cycliste à 50 km/h, le risque de décès est multiplié par 9 par rapport à un choc à 30 km/h. Limiter la vitesse à 30 km/h au Kremlin-Bicêtre est donc une mesure adaptée pour assurer une meilleure sécurité collective, notamment celle des piétons et des cyclistes.

De manière générale, la mise en œuvre des 30 km/h permet de faciliter les interactions entre les usagers de l'espace public et de sécuriser l'ensemble des abords des bâtiments publics, et prioritairement ceux qui accueillent un public vulnérable comme les enfants.

Le cadre de vie des Kremlinois se trouvera également amélioré. La circulation des différents transports (automobiles, bus, vélo, etc.) peut parfois occasionner du bruit, du stress pour les différents usagers, de la pollution ou encore une dégradation esthétique de l'environnement urbain. Chaque Kremlinois a le droit de bénéficier d'un cadre de vie de qualité et paisible. La réduction de la vitesse est utile pour réduire les désagréments sonores liés aux accélérations et freinages des véhicules, mais également liés aux conflits d'usage et à l'utilisation du klaxon.

Un enjeu de santé publique est également soulevé, notamment en ce qui concerne les émissions des véhicules thermiques car elles sont, à terme, nocives pour tout être vivant et pour le climat.

La réduction de la vitesse est également un enjeu écologique. Les phases d'accélération sont les plus polluantes. Ainsi, limiter l'accélération des véhicules revient à diminuer les émissions de gaz à effets de serre et les autres polluants. Ces polluants ont à la fois une répercussion tangible sur la santé humaine, particulièrement sur les personnes fragiles (jeunes enfants, personnes âgées ou présentant des comorbidités), mais aussi sur la santé animale et sur la biodiversité dans son ensemble.

Une première étape qui nécessitera des aménagements concertés

Si les Kremlinois se prononcent favorablement pour la réduction de la vitesse à 30 km/h, ils seront associés à la réflexion dans le cadre des conseils de quartier et pour chaque rue concernée sur les aménagements urbains nécessaires à la mise en œuvre d'une telle mesure.

Qu'il s'agisse de radars pédagogiques, de chicanes, de modifications du stationnement existant, de la mise en place de stationnement et de circulation alternés ou encore d'éventuels changements de sens de circulation, la réduction de la vitesse à 30 km/h nécessite de repenser l'espace public. Ces aménagements seront concertés avec les riverains, les associations concernées et la commission extra-municipale sur les mobilités pour que chacun participe pleinement à la construction d'une ville durable, où les mobilités ne sont plus une source de conflits.

C'est aussi dans un cadre élargi qui implique les communes limitrophes que s'inscrit cette proposition. Avec les villes de Gentilly et d'Ivry-sur-Seine, l'établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre et le Conseil départemental du Val-de-Marne, la ville du Kremlin-Bicêtre porte en effet auprès de la ville de Paris le projet de couverture du périphérique au niveau de la Porte d'Italie, qui nécessitera demain de repenser les mobilités et les flux de ce carrefour important.

Par ailleurs, la police municipale de proximité aura un rôle prépondérant dans l'application d'une telle décision. L'objectif en effet n'est pas un effet d'annonce, mais bien une mesure concrète, qui nécessitera notamment des contrôles de vitesse dans différents lieux de la ville afin que la limitation ne soit pas déclarative, mais s'applique bien dans les pratiques des automobilistes.

Une mesure d'intérêt général et local soumise à la décision des Kremlinois

La question posée à l'occasion du référendum kremlinois annuel du 27 novembre 2022 a été débattue dans les conseils de quartier en début d'année. Ceux-ci ont été associés et la question proposée sur la réduction de la vitesse est issue de cette consultation.

Cette question étant d'intérêt général et local, il est proposé qu'elle fasse l'objet d'un référendum local, afin que les Kremlinois soient concertés puis se prononcent dans l'isoloir par leur vote et décident.

L'organisation d'un référendum local permet au conseil municipal de soumettre au vote des électeurs l'adoption d'un projet de délibération. Le projet de délibération est adopté si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et s'il réunit la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, le projet de délibération n'est pas adopté par référendum et le conseil municipal est appelé à se prononcer à son tour.

Conformément aux dispositions légales, la délibération décidant de soumettre un projet à un référendum local doit :

- en déterminer les modalités d'organisation,
- fixer le jour du scrutin,
- convoquer les électeurs,
- préciser le projet de délibération soumis à l'approbation des électeurs,
- être transmise en préfecture huit jours après son adoption maximum.

Dans ces circonstances, il est proposé au conseil municipal d'organiser un référendum local, conformément aux articles L.O.1112-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, sur la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales, selon les modalités suivantes :

Question soumise au vote :

Approuvez-vous la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales du Kremlin-Bicêtre ?

Délibération soumise au vote

Le projet de délibération soumis à référendum est annexé à ce rapport.

Le projet de délibération soumis à référendum local, annexé à la présente délibération, sera adopté à la double condition que :

- la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin ;
- il réunisse la majorité des suffrages exprimés.

Mise à disposition du public d'un dossier d'informations

Un dossier d'information sera mis à disposition des électeurs de façon dématérialisée sur le site Internet de la ville, à la mairie et dans les équipements municipaux accueillant du public (médiathèque L'Écho, centre social Germaine-Tillion, club Lacroix, etc.) 15 jours au moins avant le jour du scrutin, soit le jeudi 10 novembre 2022 au plus tard.

Ce dossier comportera :

- le texte de la question à laquelle les électeurs sont appelés à répondre ;
- le projet de délibération soumis à leur approbation, lequel est annexé à la présente délibération;

- un rapport explicatif exposant les motifs et la portée du projet ainsi que, le cas échéant, les caractéristiques techniques et financières de sa réalisation ;
- s'il y a lieu, les notes, rapports, avis et tout autre document requis par la loi ou les règlements pour l'information préalable à la prise de décisions par les autorités territoriales compétentes ;
- un espace d'expression réservé aux groupes d'élus du Conseil municipal, partis et groupements politiques, tels que précisé dans la délibération.

Ce dossier d'informations sera communiqué à l'occasion de réunions publiques et de réunions de chaque conseil de quartier auxquelles seront conviés les Kremlinois. Il rappellera aux électeurs que le résultat du référendum aura valeur de décision si les conditions de quorum et de majorité, exigées par le législateur, sont réunies et, à défaut, que les résultats seront transmis au Conseil municipal, qui sera appelé à délibérer sur le projet.

Campagne

La campagne est ouverte du 2^{ème} lundi précédant le scrutin à 0h00, à savoir le lundi 14 novembre 2022 à 00h, et est close la veille du scrutin à minuit, à savoir vendredi 25 novembre 2022 à minuit. Elle est organisée par la commune.

Les groupes d'élus, partis et groupements politiques remplissant les conditions prévues aux articles L.O.1112-10 et R.1112-3 du CGCT doivent présenter une demande d'habilitation au maire au plus tard avant 17 heures le troisième lundi qui précède le jour du scrutin. Toute demande d'habilitation doit donc être présentée le lundi 7 novembre 2022 à 17h au plus tard. Chaque groupe d'élus joint à sa demande d'habilitation la liste de ses membres. Chaque parti ou groupement politique auquel ont déclaré se rattacher des élus ou des candidats dans les conditions prévues à l'article L.O.1112-10 joint à sa demande d'habilitation la liste de ces élus ou de ces candidats ainsi que leur déclaration de rattachement.

Un arrêté du maire, publié ou affiché au plus tard le troisième vendredi précédant le jour du scrutin, à savoir le vendredi 11 novembre 2022 au plus tard, fixe la liste des groupes d'élus, partis et groupements politiques habilités à participer à la campagne ainsi que celle des personnes qui déclarent s'y rattacher.

Il est proposé que plusieurs salles municipales soient mises à disposition à titre gratuit, pour la tenue de réunions publiques pendant la campagne officielle préalable au référendum local, aux groupes d'élus et aux partis politiques qui auront été habilités à participer à la campagne. Il s'agit des salles de réunion suivantes : Espace André Maigné ; préau de l'école Charles-Péguy ; école Benoit-Malon.

Les modalités de ces mises à disposition seront les suivantes :

- Les demandes de réservation devront être reçues par les services de la ville au moins 48 heures avant la date de mise à disposition sollicitée ;
- 1 seule mise à disposition est autorisée sur l'ensemble des trois lieux désignés ci-dessus par groupement politique ou groupe d'élus habilité à faire campagne ;
- en cas de demande concurrente sur la même salle, à la même date, il sera procédé à un tirage au sort par la ville en présence d'un représentant de chaque groupe d'élus ou de groupement politique demandeur.

Déroulement du scrutin

L'organisation du scrutin est effectuée dans les mêmes conditions que celles prévues pour les élections municipales, à l'exception de celles relatives au second tour, à la commission du contrôle des votes et à la commission de propagande.

Les listes électorales seront constituées :

- des électeurs de nationalité française inscrits sur les listes électorales en vue des élections municipales (articles L.30 à L.40 du code électoral) ;
- des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne inscrits, dans les conditions prévues aux articles LO.227-1 à LO.227-5 du code électoral, sur les listes électorales complémentaires établies pour les élections municipales.

Au regard de la nécessité d'une décision collective quant à la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales, les Kremlinois sont invités par le Conseil municipal à se prononcer lors d'un référendum local.

La municipalité a en outre pris l'engagement de respecter le choix qui sera fait par les Kremlinois dans les urnes, quels que soient le nombre de votants et la participation au scrutin.

Je vous invite à vous prononcer sur ces propositions et à approuver cette délibération.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François DELAGE,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.O.1112-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, annexé à la présente ;

Vu le rapport « Un nouveau partage de l'espace public pour améliorer les mobilités de tous » de la commission extra-municipale sur les mobilités adopté par le Conseil municipal du 25 novembre 2021 et notamment sa recommandation n°3 ;

Considérant la nécessité d'un débat public dans la ville et d'un choix partagé par les Kremlinois quant à la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales du Kremlin-Bicêtre ;

Vu l'avis de la commission municipale unique émis à l'unanimité par 20 voix pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, M. TRAORE, M. TAPA, Mme DEFRANCE, Mme BASSEZ, Mme THIAM, Mme COURDY, Mme BRICOUT) et 3 ne prenant pas part au vote (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE) et 13 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

————— DECIDE —————

- Article 1** D'organiser un référendum local portant sur l'approbation de la délibération ci-annexée et la réponse à la question suivante :
« Approuvez-vous la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales du Kremlin-Bicêtre ? »
- Article 2** Les électeurs sont convoqués pour le scrutin le dimanche 27 novembre 2022 de 8h à 18h.
- Article 3** Au plus tard le mercredi précédant le scrutin, à savoir le mercredi 23 novembre 2022, chaque électeur recevra des bulletins de vote, l'un portant la mention « oui » et l'autre la réponse « non », une notice d'information sur l'objet du référendum.
- Article 4** Les groupes d'élus, partis et groupements politiques qui remplissent les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et qui souhaitent participer à la campagne en vue du référendum local doivent présenter une demande d'habilitation au maire le lundi 7 novembre 2022 à 17h au plus tard ; un arrêté du maire fixant la liste des groupes d'élus, partis et groupements politiques habilités à participer à la campagne ainsi que celle des personnes qui déclarent s'y rattacher sera publié le vendredi 11 novembre 2022 au plus tard.

Article 5 Les salles municipales suivantes seront mises à disposition des groupes d'élus et les partis politiques habilités à participer à la campagne, à titre gratuit, pendant la campagne pour l'organisation de réunions publiques : Espace André-Maigné ; préau de l'école Charles-Péguy ; école Benoit-Malon, selon les modalités suivantes :

- les demandes de réservation devront être reçues par les services de la ville au moins 48 heures avant la date de mise à disposition sollicitée ;
- 1 seule mise à disposition est autorisée sur l'ensemble des 3 lieux désignés ci-dessus par parti politique ou groupe d'élus habilité à faire campagne ;
- en cas de demande concurrente sur la même salle à la même date, il sera procédé à un tirage au sort par la ville en présence d'un représentant de chaque groupe d'élus ou de parti politique demandeur.

Article 6 La présente délibération sera exécutoire :

- dès sa transmission au représentant de l'État, dans un délai maximum de 8 jours ;
- après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, étant précisé que la date à prendre en compte pour l'affichage est celle du premier jour où il est effectué.

Article 7 Autorise le maire à accomplir les formalités de publicité précitées, ainsi que toutes les formalités et décisions nécessaires à l'entrée en vigueur et à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Le Maire
Jean-Luc LAURENT

La secrétaire de séance,
Mme BASSEZ

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 2022-095

RÉFÉRENDUM KREMLINOIS ANNUEL 2022 : RÉDUCTION DE LA VITESSE A 30 KM/H SUR LES VOIRIES COMMUNALES DU KREMLIN-BICÊTRE

La ville est le lieu de tous les flux et de toutes les mobilités. Au Kremlin-Bicêtre, commune dense aux portes de Paris, les possibilités pour se déplacer sont multiples.

Cette diversité se renforce avec l'émergence de nouveaux modes de déplacement recomposant dans les faits les mobilités de notre ville. Face à cette dynamique, les enjeux soulevés sont pluriels : la place de l'automobile dans nos rues, l'essor de la pratique du vélo, le respect du piéton et des personnes à mobilité réduite, l'émergence des mobilités alternatives et les nouveaux réseaux de transports en commun.

Les mobilités, pierre angulaire de la ville durable

Cette réflexion sur le partage de l'espace public pour mieux concilier les mobilités de tous est au centre des travaux de la commission extra-municipale sur les mobilités. Rassemblant des élus, des citoyens volontaires, des partenaires institutionnels et associatifs, cette commission a débattu pendant sept mois des orientations prioritaires dans le domaine des mobilités.

Ces questionnements et ces évolutions représentent des défis pour notre tissu urbain. L'aménagement d'une ville durable nécessite de repenser les circulations dans notre commune. L'action publique conduite localement vise à aménager une ville reposant sur de nouveaux équilibres. Parmi ces équilibres à trouver démocratiquement dans la concertation et la participation des citoyens, la redéfinition du schéma de mobilités à l'échelle de la commune est essentielle.

Plus largement, c'est la construction d'une ville durable qui est l'enjeu. En améliorant les mobilités de chacun, on participe d'un apaisement de l'espace public et d'une meilleure harmonie de l'aménagement urbain. Dès lors, la question du référendum kremlinois annuel de 2022 s'insère également dans un cadre d'actions plus large en matière d'urbanisme, de logement et d'espaces verts notamment.

Les travaux de la commission extra-municipale sur les mobilités ont conduit à l'adoption par le Conseil municipal en novembre 2021 d'un rapport comprenant 14 recommandations. La troisième recommandation vise à « réduire la vitesse de circulation pour le bien-être et la sécurité des habitants. Le principe posé est celui d'une extension du passage à 30 km/h ».

La réduction de la vitesse automobile, un préalable pour redéfinir les mobilités kremlinoises

La proposition de réduire la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales du Kremlin-Bicêtre est une mesure adaptée à la situation géographique de notre ville et à ses caractéristiques. Elle s'inscrit dans des réflexions plus larges menées par la ville concernant l'aménagement d'une ville durable.

L'objectif poursuivi à horizon 2030 est un nouvel aménagement de la commune qui réduise la circulation de transit avec des voies apaisées, des zones de rencontres et davantage d'itinéraires cyclables. La collectivité a d'ailleurs déjà amorcé une réduction de la vitesse automobile. Sur les 90 voiries répertoriées, 33 voies communales sont actuellement limitées à 30 km/h, 1 voie communale est limitée à 20 km/h et 4 voies départementales sont pour toute ou partie limitées à 30 km/h.

Les modes de déplacement sont amenés à évoluer fortement dans les prochaines années. La mise en œuvre progressive de la Zone à faibles émissions à l'intérieur de la Métropole du Grand Paris et l'ouverture de la nouvelle station de métro de la ligne 14 « Kremlin-Bicêtre-Gentilly | Hôpital Bicêtre » dans le cadre du Grand Paris Express en 2024 modifieront en profondeur les mobilités kremlinoises. Dans ce contexte, la révision du schéma de mobilités et son impulsion avec la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales constituent des politiques publiques adaptées.

Les objectifs recherchés par la réduction de la vitesse sur les voiries communales

Dans une ville étroite et très dense, où transitent de nombreux véhicules thermiques chaque jour, l'abaissement de la vitesse de circulation sur les voiries communales favorise l'aménagement d'une ville plus sécurisée, plus agréable à vivre et plus écologique.

La réduction de la vitesse à 30 km/h permet de rendre les routes et l'espace public de façon générale plus sécurisés. Une réduction de la vitesse de circulation sur les voiries communales permet en effet de réduire les risques de collisions et d'accidents ainsi que les risques de conflits d'usage. De plus, la gravité de ces accidents, lorsqu'ils ont lieu, n'est pas la même que l'on circule à 30 ou à 50 km/h. Lors d'un choc avec un piéton ou un cycliste à 50 km/h, le risque de décès est multiplié par 9 par rapport à un choc à 30 km/h. Limiter la vitesse à 30 km/h au Kremlin-Bicêtre est donc une mesure adaptée pour assurer une meilleure sécurité collective, notamment celle des piétons et des cyclistes.

De manière générale, la mise en œuvre des 30 km/h permet de faciliter les interactions entre les usagers de l'espace public et de sécuriser l'ensemble des abords des bâtiments publics, et prioritairement ceux qui accueillent un public vulnérable comme les enfants.

Le cadre de vie des Kremlinois se trouvera également amélioré. La circulation des différents transports (automobiles, bus, vélo, etc.) peut parfois occasionner du bruit, du stress pour les différents usagers, de la pollution ou encore une dégradation esthétique de l'environnement urbain. Chaque Kremlinois a le droit de bénéficier d'un cadre de vie de qualité et paisible. La réduction de la vitesse est utile pour réduire les désagréments sonores liés aux accélérations et freinages des véhicules, mais également liés aux conflits d'usage et à l'utilisation du klaxon.

Un enjeu de santé publique est également soulevé, notamment en ce qui concerne les émissions des véhicules thermiques car elles sont, à terme, nocives pour tout être vivant et pour le climat.

La réduction de la vitesse est également un enjeu écologique. Les phases d'accélération sont les plus polluantes. Ainsi, limiter l'accélération des véhicules revient à diminuer les émissions de gaz à effets de serre et les autres polluants. Ces polluants ont à la fois une répercussion tangible sur la santé humaine, particulièrement sur les personnes fragiles (jeunes enfants, personnes âgées ou présentant des comorbidités), mais aussi sur la santé animale et sur la biodiversité dans son ensemble.

Une première étape qui nécessitera des aménagements concertés

Si les Kremlinois se prononcent favorablement pour la réduction de la vitesse à 30 km/h, ils seront associés à la réflexion dans le cadre des conseils de quartier et pour chaque rue concernée sur les aménagements urbains nécessaires à la mise en œuvre d'une telle mesure.

Qu'il s'agisse de radars pédagogiques, de chicanes, de modifications du stationnement existant, de la mise en place de stationnement et de circulation alternés ou encore d'éventuels changements de sens de circulation, la réduction de la vitesse à 30 km/h nécessite de repenser l'espace public. Ces aménagements seront concertés avec les riverains, les associations concernées et la commission extra-municipale sur les mobilités pour que chacun participe pleinement à la construction d'une ville durable, où les mobilités ne sont plus une source de conflits.

C'est aussi dans un cadre élargi qui implique les communes limitrophes que s'inscrit cette proposition. Avec les villes de Gentilly et d'Ivry-sur-Seine, l'établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre et le Conseil départemental du Val-de-Marne, la ville du Kremlin-Bicêtre porte en effet auprès de la ville de Paris le projet de couverture du périphérique au niveau de la Porte d'Italie, qui nécessitera demain de repenser les mobilités et les flux de ce carrefour important.

Par ailleurs, la police municipale de proximité aura un rôle prépondérant dans l'application d'une telle décision. L'objectif en effet n'est pas un effet d'annonce, mais bien une mesure concrète, qui nécessitera notamment des contrôles de vitesse dans différents lieux de la ville afin que la limitation ne soit pas déclarative, mais s'applique bien dans les pratiques des automobilistes.

Une mesure d'intérêt général et local soumise à la décision des Kremlinois

La question posée à l'occasion du référendum kremlinois annuel du 27 novembre 2022 a été débattue dans les conseils de quartier en début d'année. Ceux-ci ont été associés et la question proposée sur la réduction de la vitesse est issue de cette consultation.

Au regard de la nécessité d'une décision collective quant à la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales, les Kremlinois sont invités par le Conseil municipal à se prononcer lors d'un référendum local. La municipalité a en outre pris l'engagement de respecter le choix qui sera fait par les Kremlinois dans les urnes, quels que soient le nombre de votants et la participation au scrutin.

PROJET DE DELIBERATION

DELIBERATION N°

**RÉFÉRENDUM KREMLINOIS ANNUEL 2022 : RÉDUCTION DE LA VITESSE A 30 KM/H
SUR LES VOIRIES COMMUNALES DU KREMLIN-BICÊTRE**

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le rapport « Un nouveau partage de l'espace public pour améliorer les mobilités de tous » de la commission extra-municipale sur les mobilités adopté par le Conseil municipal du 25 novembre 2021 et notamment sa recommandation n°3 ;

Après en avoir délibéré,

————— DECIDE —————

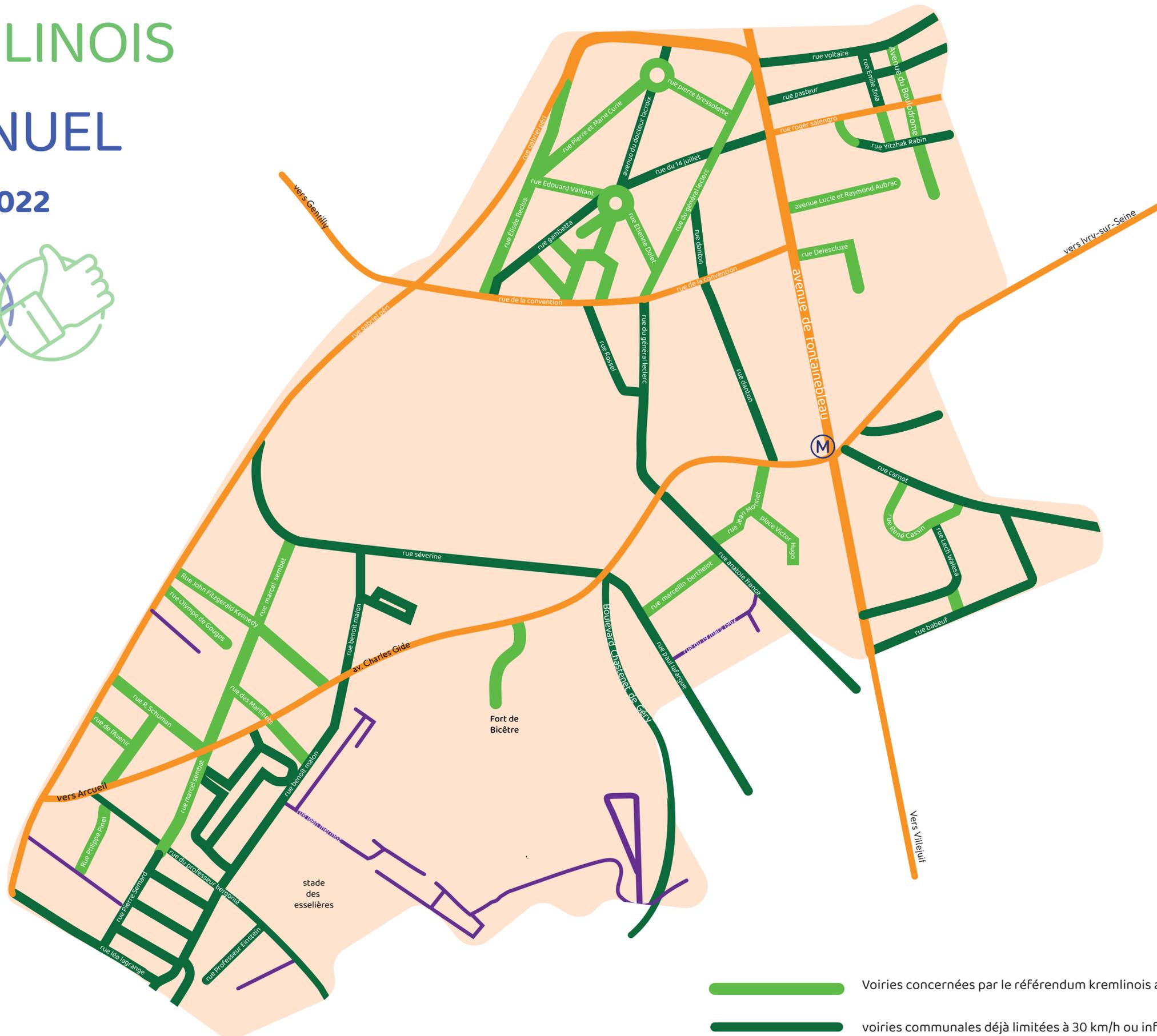
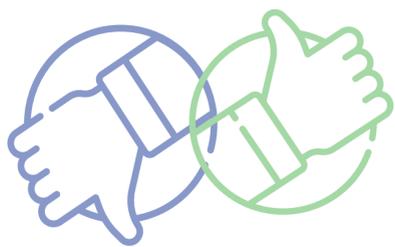
Article 1 De limiter à 30 km/h la vitesse sur les voiries communales du Kremlin-Bicêtre.

Article 2 D'autoriser le maire à accomplir toutes les formalités et décisions nécessaires à l'entrée en vigueur et à l'exécution de la présente délibération.

RÉFÉRENDUM KREMLINOIS

ANNUEL

2022



-  Voiries concernées par le référendum kremlinois annuel
-  voiries communales déjà limitées à 30 km/h ou inférieur
-  voirie départementales non concernées par le référendum kremlinois annuel
-  voiries privées

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 15 septembre 2022

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2022-096

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absent..... 1

Le 15 septembre 2022 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 septembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. DELAGE
M. TAPA par Mme AZZOUG
M. BANBUCK par M. BOUFRAINE
M. CHAPPELLIER par M. BELAINOUSSI
M. NICOLLE par M. RUGGIERI
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU
Mme EL KRETE par Mme COUTO

Membre absent :

Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur Jean-Philippe EDET expose au conseil :

Le budget primitif 2022 a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2021.
Il a fait l'objet d'une décision modificative n° 1 valant budget supplémentaire.

Cette deuxième décision modificative de l'exercice 2022 a pour objet d'ajuster certaines inscriptions du budget, en dépenses et en recettes.

1. Les modifications apportées à la section de fonctionnement du BP 2022

1.1 Réajustement des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont réajustées à hauteur de + 255 000 euros.

Dépenses de fonctionnement		Montant budgété (BP 2022 + DM 1 valant BS)	Montant de la DM 2	Montant total (BP + DM1 + DM2)
Opérations réelles				
011	Charges à caractère général	7 926 267 €	-217 939 €	7 708 328 €
012	Charges de personnel	24 709 271 €	490 000 €	25 199 271 €
014	Atténuation de produits	190 000 €	488 177 €	678 177 €
65	Autres charges de gestion courante	9 359 105 €	-56 618 €	9 302 487 €
66	Charges financières	553 645 €	0 €	553 645 €
67	Charges exceptionnelles	43 350 €	-6 125 €	37 225 €
Opérations d'ordre				
023	Virement à la section d'investissement	1 688 396 €	-442 496 €	1 245 900 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	1 392 091 €	0 €	1 392 091 €
Total		45 862 124 €	255 000 €	46 117 124 €

Cette décision modificative consiste principalement à intégrer à la section de fonctionnement deux dépenses supplémentaires importantes (au chapitre 012 et au chapitre 014) :

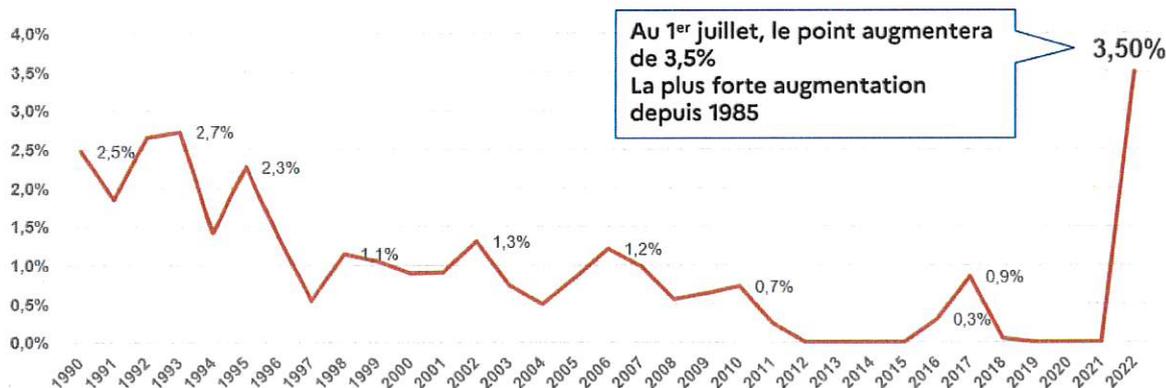
Chapitre 012 « Charges de personnel »

La masse salariale est réajustée à la hausse (+ 490 000 €).

Suite aux annonces du Ministère de la Transformation et de la Fonction publique le 28 juin dernier, **l'augmentation générale du point d'indice des agents publics à 3,5 %** a pris effet dès le 1^{er} juillet pour tous les agents de la fonction publique.

Augmentation du point d'indice de la fonction publique +3,5% sur les rémunérations versées

Evolution de la valeur du point d'indice



Cette augmentation concerne le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement (SFT) au-delà d'un enfant et les charges patronales. Pour le budget communal, cette hausse est estimée au total à 400 000 € et peut faire l'objet d'une compensation partielle de l'État.

D'autres mesures étatiques sont également intervenues après le vote du Budget Primitif 2022, visant à revaloriser les carrières des fonctionnaires et la rémunération des agents publics :

- Les deux relèvements successifs du minimum de traitement indiciaire (au 1^{er} janvier 2022, puis au 1^{er} mai 2022). Cela concerne de nombreux agents de catégorie C, ainsi que certains agents de catégorie B.
- Les trois augmentations successives du SMIC (au 1^{er} janvier, au 1^{er} mai et au 1^{er} août).
- Le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture.
- La transposition courant octobre de la revalorisation des emplois de la catégorie B, déjà entérinée pour la fonction publique d'État (en attente du texte réglementaire pour le « versant » territorial).

Le besoin de crédits supplémentaires pour intégrer la mise en œuvre de ces dispositifs est estimé à 90 000 € et ne fait pas l'objet de compensation.

Ces deux éléments expliquent la proposition d'augmenter le montant inscrit au chapitre 012 de + 490 000 €.

Il convient de se féliciter de cette augmentation des salaires de la fonction publique, dont les rémunérations étaient gelées depuis de trop nombreuses années. Pour autant, cette amélioration de 3,5 % ne couvre pas, loin de là, le retard accumulé et l'inflation évaluée pour 2022 par l'INSEE à près de 6 %.

Chapitre 014 « Atténuation de produits »

Comme l'année précédente, la ville doit inscrire une somme très importante à ce chapitre, en cours d'exercice de 532 177 €, qui correspond à un prélèvement au profit de la région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités. En 2021, la ville a subi une perte de recette de 321 000 €.

Avant la réforme du stationnement (mise en place par l'État au 1^{er} janvier 2018), les recettes d'investissement « amendes de police » comprenaient toutes les amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur la commune, dont le défaut ou l'insuffisance de paiement du stationnement sur voirie. Pour mémoire, la commune percevait alors 25 % de ces recettes tandis que Île-de-France Mobilités (l'autorité organisatrice régionale des transports) et la Région Île-de-France en percevait 75 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les recettes « amendes de police » de la ville sont moins importantes car elles ne comportent plus les amendes relatives au stationnement (puisqu'elles sont maintenant regroupées au sein du Forfait Post Stationnement - FPS -, perçu directement par la ville).

Afin d'éviter une baisse des recettes d'Île-de-France Mobilités et de la Région Île-de-France, une loi est venue figer les recettes perçues par ces deux entités à leur niveau de 2018 (correspondant au dernier versement avant l'impact de la réforme).

Pour la Ville du Kremlin-Bicêtre, cette recette figée est de 1 118 073 € par an.

Ainsi, chaque année l'État calcule le montant des recettes « amendes de police », en fonction du nombre d'amendes dressées sur le territoire de la commune en année N-2. Si le montant est supérieur à 1,1 M€, la ville perçoit le solde (c'est à dire le montant total – les 1,1 M€ versés à IDF Mobilités et à la Région Île-de-France). En revanche, si le montant est inférieur à 1,1 M€, la ville est prélevée par l'État de la différence.

Jusqu'en 2020, la ville percevait une recette au titre des amendes de police, mais en 2021, la ville a été prélevée de 321 800 €.

En 2022, la ville sera de nouveau prélevée. En effet, la recette relative aux amendes de police (basée sur le nombre d'amendes dressées en 2020 sur le territoire communal) est de 585 896 euros. Le prélèvement pour la commune du Kremlin-Bicêtre s'élève donc à 532 177 euros (afin de verser un total de 1 118 073 € à IDF Mobilités et à la Région Île-de-France).

Ces prélèvements pèsent très lourd sur le budget de la commune. D'autant que l'État notifie le montant de la recette ou de la dépense pour le budget en cours, dans le courant de l'été. Ce montant ne peut pas être anticipé, et ne peut donc pas être intégré au moment du vote du budget primitif.

On ne peut que s'interroger sur le fait de faire peser l'équilibre budgétaire d'IDF Mobilités sur les communes.

On note, sur ce même chapitre 014 une baisse de – 44 000 €. Cela correspond au montant du FPIC (le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui a été notifié dans l'été à la commune et qui est finalement moins important que prévu.

C'est donc au total plus d'un million d'euros de charges nouvelles que le budget communal doit intégrer en cours d'exercice.

Afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire de revoir à la baisse les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 « Charges à caractère général »

La ville a dû diminuer ce chapitre de – 217 938,59 €.

Pour cela, certaines lignes budgétaires des services ont été revues à la baisse (fournitures, honoraires, animations, frais de fonctionnement du centre municipal de vaccination qui a été fermé en avril 2022...).

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes »

Au total, ce chapitre est en baisse de – 56 618 €.

Sur ce chapitre, on constate une hausse :

- Le FCCT, c'est-à-dire la contribution de la ville au Territoire, a été revu à la hausse (+ 14 506 €) suite à la notification par le Territoire du nouvel échancier.

On constate également plusieurs baisses, et notamment :

- La contribution au service incendie (- 50 000 €), au regard de la notification reçue par la ville,
- Le réajustement de la subvention à verser à l'école Jeanne d'Arc, au regard du nombre d'enfants kremlinois scolarisés au sein de cette école (- 26 124 €).

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »

La baisse de ce chapitre (- 6 124,82 €) s'explique par une diminution des charges exceptionnelles.

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »

Afin d'équilibrer cette décision modificative, il est nécessaire de diminuer le virement à la section d'investissement de – 442 495,59 €.

1.2 Réajustement des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réajustées à la hausse : + 255 000 euros.

Recettes de fonctionnement		Montant budgété (BP 2022 + DM 1 valant BS)	Montant de la DM 2	Montant total (BP + DM1 + DM2)
Opérations réelles				
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 133 665 €	0 €	2 133 665 €
013	Atténuation de charges	124 500 €	0 €	124 500 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 640 806 €	0 €	2 640 806 €
73	Impôts, taxes et fiscalité reversée	35 825 807 €	0 €	35 825 807 €
74	Dotations, subventions et participations	4 914 727 €	245 000 €	5 159 727 €
75	Autres produits de gestion courante	138 048 €	0 €	138 048 €
76	Produits financiers	2 €	0 €	2 €
77	Produits exceptionnels	43 428 €	0 €	43 428 €
Opérations d'ordre				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 142 €	10 000 €	51 142 €
Total		45 862 124 €	255 000 €	46 117 124 €

Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »

Ce chapitre est en hausse de + 245 000 €.

La loi de finances rectificative du 16 août 2022 a instauré une compensation financière pour les collectivités locales touchées par la hausse du point d'indice des fonctionnaires et l'inflation.

Ainsi, sous réserve d'atteindre trois critères d'éligibilité fixés par la loi de finances rectificative, la commune pourra prétendre à une compensation financière de l'État à hauteur de 50 % pour la hausse du point d'indice (soit une subvention estimée à 200 000 €), et à hauteur de 70 % pour la hausse des fluides et des produits alimentaires (soit une subvention estimée à 45 000 €).

C'est pourquoi il est proposé d'inscrire une recette de 245 000 €.

Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »

Il s'agit ici d'inscrire 10 000 € supplémentaires au titre des travaux en régie. Ce sont des écritures d'ordre en recettes de fonctionnement qui s'équilibrent par des écritures en dépenses d'investissement.

2. Les modifications apportées à la section d'investissement du BP 2022

2.1 Réajustement des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont réajustées à la baisse : - 441 397,35 euros.

Dépenses d'investissement		Montant budgété (BP 2022 + Reports + DM 1 valant BS)	Montant de la DM 2	Montant total (BP + DM1 + DM2)
Opérations réelles				
001	Solde d'investissement reporté	190 064 €	0 €	190 064 €
10	Dotations et fonds divers	89 100 €	2 140 €	91 240 €
13	Subventions d'investissement	274 €	0 €	274 €
16	Emprunt	3 152 229 €	0 €	3 152 229 €
20	Immobilisations incorporelles	1 086 351 €	-30 000 €	1 056 351 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	7 158 960 €	-419 636 €	6 739 324 €
23	Immobilisations en cours	221 131 €	0 €	221 131 €
26	Participations	40 000 €	0 €	40 000 €
27	Autres immobilisations financières	451 663 €	-5 000 €	446 663 €
4541	Travaux effectués pour le compte de tiers	100 000 €	0 €	100 000 €
Opérations d'ordre				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 142 €	10 000 €	51 142 €
041	Opérations patrimoniales	10 442 €	1 098 €	11 540 €
Total		12 541 355 €	-441 397 €	12 099 958 €

Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »

La commune doit inscrire la somme de 2 139,98 € en dépenses, à ce chapitre, afin de restituer un trop perçu de taxe d'aménagement titrée sur une année antérieure.

Par ailleurs, il est nécessaire de baisser les dépenses d'investissement, suite à la diminution du virement à la section d'investissement :

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

La ville diminue les crédits inscrits à ce chapitre de - 30 000 €, car les dépenses prévues pour la modification du PLU seront finalement prises en charge par le Territoire.

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Un réajustement de - 419 635,57 € est prévu sur ce chapitre.

En effet, d'une part certains travaux initialement prévus en 2022 seront réalisés en 2023 (c'est le cas par exemple de la réalisation d'un local poubelles à l'école Pierre Brossolette, ou de la rénovation de la chaufferie de l'école Suzanne Buisson).

D'autre part, une enveloppe de 200 000 € avait été inscrite au Budget Primitif 2022 pour l'exercice du droit de préemption urbain, lié principalement à l'acquisition de fonciers commerciaux. Ces crédits peuvent être retirés du budget, car un accord est actuellement en cours de finalisation avec le SAF 94 pour qu'il réalise le portage de ce type d'acquisition.

Chapitre 27 « Autres immobilisations financières »

La ville a décidé de réaliser des acquisitions de fonds de commerce par préemption. La somme de 30 000 € avait été inscrite au budget 2022, afin de pouvoir verser les dépôts de garantie.

La municipalité propose de diminuer ces crédits de -5 000 €, au regard des projets en cours.

Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »

Il s'agit de l'inscription en dépenses d'investissement des écritures relatives aux travaux en régie (10 000 €).

Chapitre 041 « Opérations patrimoniales »

Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement (1 098,24 €).

2.2 Réajustement des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont réajustées à la baisse : - 441 397,35 euros.

Recettes d'investissement		Montant budgété (BP 2022 + Reports + DM 1 valant BS)	Montant de la DM 2	Montant total (BP + DM1 + DM2)
Opérations réelles				
024	Produit des cessions	2 700 000 €	0 €	2 700 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 381 681 €	0 €	2 381 681 €
13	Subventions d'investissement reçues	563 594 €	0 €	563 594 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 105 151 €	0 €	3 105 151 €
23	Immobilisations en cours	200 000 €	0 €	200 000 €
27	Autres immobilisations financières	400 000 €	0 €	400 000 €
4542	Travaux pour compte de tiers	100 000 €	0 €	100 000 €
Opérations d'ordre				
021	Virement de la section de fonctionnement	1 688 396 €	-442 496 €	1 245 900 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	1 392 091 €	0 €	1 392 091 €
041	Opérations patrimoniales	10 442 €	1 098 €	11 540 €
Total		12 541 355 €	-441 397 €	12 099 958 €

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »

On retrouve en recettes d'investissement la baisse du virement de - 442 495,59 € de la section de fonctionnement.

Chapitre 041 « Opérations patrimoniales »

Il s'agit des écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement (1 098,24 €).

L'équilibre global de la présente décision modificative s'établit à + 255 000 € en section de fonctionnement, et à - 441 397,35 € en section d'investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 du Budget 2022, telle que présentée ci-dessus.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Philippe EDET,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes,

Vu la délibération du 16 décembre 2021 portant adoption du budget primitif 2022 de la ville,

Vu la délibération du 15 juillet 2022 relative à la décision modificative n° 1 du budget principal 2022 de la ville valant budget supplémentaire,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les inscriptions du budget 2022,

Vu l'avis de la commission municipale unique émis à l'unanimité par 20 voix pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, M. TRAORE, M. TAPA, Mme DEFRANCE, Mme BASSEZ, Mme THIAM, Mme COURDY, Mme BRICOUT) et 3 ne prenant pas part au vote (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB)

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE) et 13 contre (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

_____ DECIDE _____

Article unique : D'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2022, ci-annexée.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT



Maurent

La secrétaire de séance,
Mme BASSEZ

Bassez

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DU
KREMLIN BICETRE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21940043900010

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D
IVRY-SUR-SEINE

M. 14

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : VILLE DU KREMLIN BICETRE (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	28
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	50
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	81
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	82
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	83

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 94043	VILLE DU KREMLIN BICETRE VILLE DU KREMLIN BICETRE	DM 2022
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	24969
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	255
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
31105266.00	33170421.00	1315.03	1223.38

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1723.72	1212.00
2	Produit des impositions directes/population	1006.68	670.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1741.69	1405.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	388.77	301.00
5	Encours de dette/population	1029.61	1018.00
6	DGF/population	74.21	202.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	57.76	62.40
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	106.00	93.40
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	22.32	21.40
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	59.11	72.40

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	255 000,00	255 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	255 000,00	255 000,00
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-441 397,35	-441 397,35

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-441 397,35	-441 397,35
---	--------------------	--------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-186 397,35	-186 397,35
----------------------------	--------------------	--------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	7 926 266,62	0,00	-217 938,59	-217 938,59	7 708 328,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 709 270,60	0,00	490 000,00	490 000,00	25 199 270,60
014	Atténuations de produits	190 000,00	0,00	488 177,00	488 177,00	678 177,00
65	Autres charges de gestion courante	9 359 105,00	0,00	-56 618,00	-56 618,00	9 302 487,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		42 184 642,22	0,00	703 620,41	703 620,41	42 888 262,63
66	Charges financières	553 645,00	0,00	0,00	0,00	553 645,00
67	Charges exceptionnelles	43 350,00	0,00	-6 124,82	-6 124,82	37 225,18
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		42 781 637,22	0,00	697 495,59	697 495,59	43 479 132,81
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 688 395,68		-442 495,59	-442 495,59	1 245 900,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 392 091,00		0,00	0,00	1 392 091,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 080 486,68		-442 495,59	-442 495,59	2 637 991,09
TOTAL		45 862 123,90	0,00	255 000,00	255 000,00	46 117 123,90

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 117 123,90
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	124 500,00	0,00	0,00	0,00	124 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 640 806,00	0,00	0,00	0,00	2 640 806,00
73	Impôts et taxes	35 825 807,00	0,00	0,00	0,00	35 825 807,00
74	Dotations et participations	4 914 726,50	0,00	245 000,00	245 000,00	5 159 726,50
75	Autres produits de gestion courante	138 048,00	0,00	0,00	0,00	138 048,00
Total des recettes de gestion courante		43 643 887,50	0,00	245 000,00	245 000,00	43 888 887,50
76	Produits financiers	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00
77	Produits exceptionnels	43 427,76	0,00	0,00	0,00	43 427,76
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		43 687 317,26	0,00	245 000,00	245 000,00	43 932 317,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	41 142,00		10 000,00	10 000,00	51 142,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		41 142,00		10 000,00	10 000,00	51 142,00
TOTAL		43 728 459,26	0,00	255 000,00	255 000,00	43 983 459,26

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 133 664,64
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 117 123,90
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 586 849,09
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 086 350,84	0,00	-30 000,00	-30 000,00	1 056 350,84
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 158 959,63	0,00	-419 635,57	-419 635,57	6 739 324,06
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	221 130,59	0,00	0,00	0,00	221 130,59
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 466 441,06	0,00	-449 635,57	-449 635,57	8 016 805,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	89 100,15	0,00	2 139,98	2 139,98	91 240,13
13	Subventions d'investissement	274,00	0,00	0,00	0,00	274,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 152 229,35	0,00	0,00	0,00	3 152 229,35
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
27	Autres immobilisations financières	451 662,68	0,00	-5 000,00	-5 000,00	446 662,68
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 733 266,18	0,00	-2 860,02	-2 860,02	3 730 406,16
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	12 299 707,24	0,00	-452 495,59	-452 495,59	11 847 211,65
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	41 142,00		10 000,00	10 000,00	51 142,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 442,00		1 098,24	1 098,24	11 540,24
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	51 584,00		11 098,24	11 098,24	62 682,24
	TOTAL	12 351 291,24	0,00	-441 397,35	-441 397,35	11 909 893,89

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	190 063,80
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 099 957,69
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	563 594,00	0,00	0,00	0,00	563 594,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 102 151,00	0,00	0,00	0,00	3 102 151,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des recettes d'équipement	3 865 745,00	0,00	0,00	0,00	3 865 745,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	618 218,00	0,00	0,00	0,00	618 218,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 763 463,36	0,00	0,00	0,00	1 763 463,36
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	2 700 000,00
	Total des recettes financières	5 484 681,36	0,00	0,00	0,00	5 484 681,36
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	9 450 426,36	0,00	0,00	0,00	9 450 426,36
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 688 395,68		-442 495,59	-442 495,59	1 245 900,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 392 091,00		0,00	0,00	1 392 091,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	10 442,00		1 098,24	1 098,24	11 540,24
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 090 928,68		-441 397,35	-441 397,35	2 649 531,33
TOTAL		12 541 355,04	0,00	-441 397,35	-441 397,35	12 099 957,69

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 099 957,69
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

2 586 849,09

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-217 938,59		-217 938,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	490 000,00		490 000,00
014	Atténuations de produits	488 177,00		488 177,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-56 618,00		-56 618,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	-6 124,82	0,00	-6 124,82
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-442 495,59	-442 495,59
Dépenses de fonctionnement – Total		697 495,59	-442 495,59	255 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	255 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 139,98	0,00	2 139,98
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-30 000,00	0,00	-30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-419 635,57	11 098,24	-408 537,33
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	-5 000,00	0,00	-5 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		-452 495,59	11 098,24	-441 397,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-441 397,35
---	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	245 000,00		245 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		245 000,00	10 000,00	255 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	255 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 098,24	1 098,24
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		-442 495,59	-442 495,59
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	-441 397,35	-441 397,35

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-441 397,35
---	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	7 926 266,62	-217 938,59	-217 938,59
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	156 962,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	189 070,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	599 810,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	330 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	14 465,00	0,00	0,00
60622	Carburants	120 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	768 398,88	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	135 614,17	-40 000,00	-40 000,00
60631	Fournitures d'entretien	87 450,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	221 428,76	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	32 015,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	71 900,00	-27 000,00	-27 000,00
6064	Fournitures administratives	35 365,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	30 000,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	58 374,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	83 902,80	-5 832,99	-5 832,99
611	Contrats de prestations de services	536 487,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	649 293,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	217 920,04	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	99 184,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	129 406,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	95 279,62	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 081,17	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	61 130,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	82 325,00	-1 000,00	-1 000,00
6156	Maintenance	606 523,23	-49 000,00	-49 000,00
6161	Multirisques	80 060,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	94 320,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	52 173,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	96 050,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	397 114,67	-10 000,00	-10 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 236,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	318 795,00	-65 000,00	-65 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	27 791,00	0,00	0,00
6228	Divers	135 662,24	-2 000,00	-2 000,00
6231	Annonces et insertions	38 076,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	261 289,35	-6 000,00	-6 000,00
6236	Catalogues et imprimés	93 087,70	0,00	0,00
6237	Publications	54 072,65	0,00	0,00
6238	Divers	69 250,37	-1 500,00	-1 500,00
6241	Transports de biens	12 126,00	-10 605,60	-10 605,60
6247	Transports collectifs	27 615,00	0,00	0,00
6248	Divers	2 050,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	15 450,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	4 050,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	60 060,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	165 450,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	7 760,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	32 031,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	102 594,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	3 190,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	88 505,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	200 883,97	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	7 070,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	2 605,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	20 772,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 692,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 709 270,60	490 000,00	490 000,00
6218	Autre personnel extérieur	8 929,70	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	401 245,26	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	68 381,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	193 150,24	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	9 032 382,48	163 333,00	163 333,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	488 774,49	163 333,00	163 333,00
64118	Autres indemnités titulaires	2 027 795,10	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	5 822 213,98	163 334,00	163 334,00
6417	Rémunérations des apprentis	40 317,48	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 288 446,11	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 970 562,33	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	200 262,77	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 156,44	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 600,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	77 683,13	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	84 429,10	0,00	0,00
6488	Autres charges	940,99	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	190 000,00	488 177,00	488 177,00
739118	Autres reversements de fiscalité	0,00	532 177,00	532 177,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	190 000,00	-44 000,00	-44 000,00
65	Autres charges de gestion courante	9 359 105,00	-56 618,00	-56 618,00
6531	Indemnités	239 954,00	10 000,00	10 000,00
6533	Cotisations de retraite	21 481,00	0,00	0,00
6535	Formation	10 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	39 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	610 000,00	-50 000,00	-50 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	6 885 790,00	14 506,00	14 506,00
65548	Autres contributions	39 960,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	339 612,00	-26 124,00	-26 124,00
657362	Subv. fonct. CCAS	434 000,00	0,00	0,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	20 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	719 258,00	-5 000,00	-5 000,00
65888	Autres	50,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		42 184 642,22	703 620,41	703 620,41
66	Charges financières (b)	553 645,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	543 645,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	43 350,00	-6 124,82	-6 124,82
6713	Secours et dots	3 250,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	13 600,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 800,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 700,00	-6 124,82	-6 124,82
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		42 781 637,22	697 495,59	697 495,59
023	Virement à la section d'investissement	1 688 395,68	-442 495,59	-442 495,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 392 091,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 392 091,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 080 486,68	-442 495,59	-442 495,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 080 486,68	-442 495,59	-442 495,59
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		45 862 123,90	255 000,00	255 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	255 000,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	138 200,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	138 200,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	10 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	124 500,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	73 000,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	51 500,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 640 806,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	100 000,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	56 182,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	210 000,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	107 000,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	350 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	624,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	3 500,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	400 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	3 500,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 060 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	253 966,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	100,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	41 200,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	34 734,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	20 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	35 825 807,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	25 392 449,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	150 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	6 870 776,00	0,00	0,00
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	872 582,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	550 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	400 000,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	300 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	90 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 200 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 914 726,50	245 000,00	245 000,00
7411	Dotation forfaitaire	1 872 000,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	530 000,00	0,00	0,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	152 289,50	245 000,00	245 000,00
7472	Participat° Régions	500,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	227 950,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 974 809,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	116 468,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 710,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	138 048,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	67 498,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	60 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10 550,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		43 643 887,50	245 000,00	245 000,00
76	Produits financiers (b)	2,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	2,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	43 427,76	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	300,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	11 350,00	-11 350,00	-11 350,00
7788	Produits exceptionnels divers	30 777,76	11 350,00	11 350,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		43 687 317,26	245 000,00	245 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	41 142,00	10 000,00	10 000,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	10 000,00	10 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	21 142,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		41 142,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		43 728 459,26	255 000,00	255 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
				=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		255 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 086 350,84	-30 000,00	-30 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	30 000,00	-30 000,00	-30 000,00
2031	Frais d'études	432 598,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	159 652,84	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	454 100,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	7 158 959,63	-419 635,57	-419 635,57
2113	Terrains aménagés autres que voirie	624 529,58	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	424 975,00	-200 000,00	-200 000,00
2116	Cimetières	35 900,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	43 429,68	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	193 300,24	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	400 126,96	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	392 975,37	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	1 556,30	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	3 509 950,25	-198 203,26	-198 203,26
2152	Installations de voirie	115 505,12	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	200 266,52	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	22 047,38	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 025,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	70 563,53	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	47 428,99	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	57 684,80	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	191 083,52	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	146 105,10	0,00	0,00
2184	Mobilier	99 574,92	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	558 931,37	-1 432,31	-1 432,31
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	221 130,59	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	21 130,59	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	200 000,00	0,00	0,00
2014010	Opération d'équipement n° 2014010 (5)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 466 441,06	-449 635,57	-449 635,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	89 100,15	2 139,98	2 139,98
10223	TLE	24 805,15	2 139,98	2 139,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 295,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	274,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	274,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 152 229,35	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 149 229,35	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	40 000,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	40 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	451 662,68	-5 000,00	-5 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	451 662,68	-5 000,00	-5 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 733 266,18	-2 860,02	-2 860,02
45410	BATIMENTS (COMMUN) (6)	100 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		100 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		12 299 707,24	-452 495,59	-452 495,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	41 142,00	10 000,00	10 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	21 142,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	20 141,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	140,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	861,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	20 000,00	10 000,00	10 000,00
21312	Bâtiments scolaires	20 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	10 442,00	1 098,24	1 098,24
2113	Terrains aménagés autres que voirie	99,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
21318	Autres bâtiments publics	10 343,00	1 098,24	1 098,24
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		51 584,00	11 098,24	11 098,24
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		12 351 291,24	-441 397,35	-441 397,35
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-441 397,35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	563 594,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	152 248,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	40 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	4 025,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	15 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	203 682,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	148 639,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 102 151,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 102 151,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	200 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 865 745,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 381 681,36	0,00	0,00
10222	FCTVA	518 218,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 763 463,36	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	400 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	400 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 700 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 484 681,36	0,00	0,00
45420	BATIMENTS (COMMUN) (5)	100 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		100 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		9 450 426,36	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 688 395,68	-442 495,59	-442 495,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 392 091,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 392 091,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 080 486,68	-442 495,59	-442 495,59
041	Opérations patrimoniales (9)	10 442,00	1 098,24	1 098,24
2031	Frais d'études	10 343,00	1 098,24	1 098,24
2033	Frais d'insertion	99,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 090 928,68	-441 397,35	-441 397,35
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		12 541 355,04	-441 397,35	-441 397,35

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-441 397,35
---	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2014010 (1)

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		134 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	134 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	134 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	3 240 469	2 533 653	386 209	2 177 765	370 795	623 753	16 376	181 121	62 242	1 365 692	889 138	11 847 212
- Equipements municipaux (2)		2 433 653	386 209	2 177 765	367 795	623 753	16 376	181 121	579	1 365 418	464 138	8 016 805
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	3 240 469											3 240 469
Dépenses d'ordre	62 682											62 682
Total dépenses de l'exercice	3 303 152	2 533 653	386 209	2 177 765	370 795	623 753	16 376	181 121	62 242	1 365 692	889 138	11 909 894
RAR N-1 et reports	190 064	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	190 064
Total cumulé dépenses d'investissement	3 493 216	2 533 653	386 209	2 177 765	370 795	623 753	16 376	181 121	62 242	1 365 692	889 138	12 099 958

RECETTES

Total recettes de l'exercice	8 133 364	371 468	15 000	131 380	43 000	153 082	600	3 425	0	2 848 639	400 000	12 099 958
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	8 133 364	371 468	15 000	131 380	43 000	153 082	600	3 425	0	2 848 639	400 000	12 099 958

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	10 780 109	14 050 059	1 800 881	3 460 526	1 784 719	5 761 628	1 148 415	2 598 817	221 126	3 999 584	511 260	46 117 124
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	10 780 109	14 050 059	1 800 881	3 460 526	1 784 719	5 761 628	1 148 415	2 598 817	221 126	3 999 584	511 260	46 117 124

RECETTES

Total recettes de l'exercice	37 096 129	680 596	11 350	1 117 390	145 814	1 017 959	266 450	1 496 466	28 124	1 613 182	510 000	43 983 459
RAR N-1 et reports	2 133 665	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 133 665
Total cumulé recettes de fonctionnement	39 229 794	680 596	11 350	1 117 390	145 814	1 017 959	266 450	1 496 466	28 124	1 613 182	510 000	46 117 124

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		3 303 152	2 533 653	386 209	2 177 765	370 795	623 753	16 376	181 121	62 242	1 365 692	889 138	11 909 894
Dépenses réelles		3 240 469	2 533 653	386 209	2 177 765	370 795	623 753	16 376	181 121	62 242	1 365 692	889 138	11 847 212
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	91 240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 240
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	274	0	274
16	Emprunts et dettes assimilées	3 149 229	0	0	0	3 000	0	0	0	0	0	0	3 152 229
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	249 653	50 000	50 000	0	16 152	0	0	0	236 446	454 100	1 056 351
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	1 984 000	315 078	2 127 765	367 795	607 601	16 376	181 121	579	1 128 972	10 038	6 739 324
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	200 000	21 131	0	0	0	0	0	0	0	0	221 131
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	0	40 000
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	21 663	0	425 000	446 663
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
45410	BATIMENTS (COMMUN)	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
Dépenses d'ordre		62 682	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 682
040	Opérat° ordre transfert entre sections	51 142	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 142
041	Opérations patrimoniales	11 540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 540

RECETTES

Total recettes investissement		8 133 364	371 468	15 000	131 380	43 000	153 082	600	3 425	0	2 848 639	400 000	12 099 958
Recettes réelles		5 483 832	371 468	15 000	131 380	43 000	153 082	600	3 425	0	2 848 639	400 000	9 450 426
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 700 000	0	2 700 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 381 681	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 381 681
13	Subventions d'investissement	0	71 468	15 000	131 380	40 000	153 082	600	3 425	0	148 639	0	563 594

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	3 102 151	0	0	0	3 000	0	0	0	0	0	0	3 105 151
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000	400 000
Opérations pour compte de tiers		0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
45420	BATIMENTS (COMMUN)	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
Recettes d'ordre		2 649 531	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 649 531
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 245 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 245 900
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 392 091	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 392 091
041	Opérations patrimoniales	11 540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 540

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		10 780 109	14 050 059	1 800 881	3 460 526	1 784 719	5 761 628	1 148 415	2 598 817	221 126	3 999 584	511 260	46 117 124
Dépenses réelles		8 142 118	14 050 059	1 800 881	3 460 526	1 784 719	5 761 628	1 148 415	2 598 817	221 126	3 999 584	511 260	43 479 133
011	Charges à caractère général	0	2 959 434	340 846	1 528 410	426 575	559 114	87 133	335 353	6 400	1 025 448	439 615	7 708 328
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	10 605 700	900 035	1 576 268	1 336 944	4 742 664	626 282	2 194 570	210 963	2 934 200	71 645	25 199 271
014	Atténuations de produits	678 177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	678 177
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	6 900 296	478 993	560 000	352 048	21 200	451 250	435 000	65 000	3 763	34 937	0	9 302 487
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	553 645	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	553 645
67	Charges exceptionnelles	10 000	5 932	0	3 800	0	8 600	0	3 893	0	5 000	0	37 225
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		2 637 991	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 637 991
023	Virement à la section d'investissement	1 245 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 245 900
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 392 091	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 392 091

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		37 096 129	680 596	11 350	1 117 390	145 814	1 017 959	266 450	1 496 466	28 124	1 613 182	510 000	43 983 459
Recettes réelles		37 044 987	680 596	11 350	1 117 390	145 814	1 017 959	266 450	1 496 466	28 124	1 613 182	510 000	43 932 317
013	Atténuations de charges	0	124 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 500
70	Produits des services, du domaine, vente	0	182 708	0	1 060 200	4 124	370 040	0	287 426	13 126	513 182	210 000	2 640 806
73	Impôts et taxes	34 485 807	0	0	0	0	0	0	0	0	1 040 000	300 000	35 825 807
74	Dotations et participations	2 559 178	343 100	0	54 190	99 690	629 620	266 450	1 207 499	0	0	0	5 159 727
75	Autres produits de gestion courante	0	18 050	0	3 000	42 000	0	0	0	14 998	60 000	0	138 048
76	Produits financiers	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
77	Produits exceptionnels	0	12 238	11 350	0	0	18 299	0	1 541	0	0	0	43 428
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		51 142	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 142
042	Opérat° ordre transfert entre sections	51 142	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 142
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		10 780 109,09	14 050 059,39	0,00	0,00	0,00	24 830 168,48
Dépenses de l'exercice		10 780 109,09	14 050 059,39	0,00	0,00	0,00	24 830 168,48
011	Charges à caractère général	0,00	2 959 433,59	0,00	0,00	0,00	2 959 433,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	10 605 700,49	0,00	0,00	0,00	10 605 700,49
014	Atténuations de produits	678 177,00	0,00	0,00	0,00	0,00	678 177,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 245 900,09	0,00	0,00	0,00	0,00	1 245 900,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 392 091,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 392 091,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 900 296,00	478 993,00	0,00	0,00	0,00	7 379 289,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	553 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	553 645,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	5 932,31	0,00	0,00	0,00	15 932,31
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		39 229 793,64	680 595,74	0,00	0,00	0,00	39 910 389,38
Recettes de l'exercice		37 096 129,00	680 595,74	0,00	0,00	0,00	37 776 724,74
013	Atténuations de charges	0,00	124 500,00	0,00	0,00	0,00	124 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	51 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 142,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	182 708,00	0,00	0,00	0,00	182 708,00
73	Impôts et taxes	34 485 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 485 807,00
74	Dotations et participations	2 559 178,00	343 100,00	0,00	0,00	0,00	2 902 278,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	18 050,00	0,00	0,00	0,00	18 050,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
77	Produits exceptionnels	0,00	12 237,74	0,00	0,00	0,00	12 237,74
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		2 133 664,64	0,00	0,00	0,00	0,00	2 133 664,64
SOLDE (2)		28 449 684,55	-13 369 463,65	0,00	0,00	0,00	15 080 220,90

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		11 408 350,30	275 540,32	567 642,25	1 053 701,87	605 062,44	70 914,10	68 848,11	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		11 408 350,30	275 540,32	567 642,25	1 053 701,87	605 062,44	70 914,10	68 848,11	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 222 904,30	0,00	26 803,00	314 910,39	301 886,00	26 914,10	66 015,80	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 021 788,00	4 105,32	540 839,25	738 791,48	300 176,44	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	162 158,00	271 435,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	1 400,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	1 432,31	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		499 258,00	0,00	8 900,00	20 000,00	0,00	52 437,74	100 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		499 258,00	0,00	8 900,00	20 000,00	0,00	52 437,74	100 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	124 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	21 408,00	0,00	100,00	20 000,00	0,00	41 200,00	100 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	334 300,00	0,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	18 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 237,74	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-10 909 092,30	-275 540,32	-558 742,25	-1 033 701,87	-605 062,44	-18 476,36	31 151,89	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 798 090,12	2 791,00	0,00	1 800 881,12
Dépenses de l'exercice		1 798 090,12	2 791,00	0,00	1 800 881,12
011	Charges à caractère général	338 055,21	2 791,00	0,00	340 846,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	900 034,91	0,00	0,00	900 034,91
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	560 000,00	0,00	0,00	560 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		11 350,00	0,00	0,00	11 350,00
Recettes de l'exercice		11 350,00	0,00	0,00	11 350,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 350,00	0,00	0,00	11 350,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 786 740,12	-2 791,00	0,00	-1 789 531,12

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		900 264,91	0,00	3 085,00	619 525,00	275 215,21

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	900 264,91	0,00	3 085,00	619 525,00	275 215,21
011	Charges à caractère général	230,00	0,00	3 085,00	59 525,00	275 215,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	900 034,91	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	560 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 350,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	11 350,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	11 350,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-900 264,91	0,00	-3 085,00	-619 525,00	-263 865,21

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	264 680,12	1 385 897,36	0,00	0,00	0,00	1 809 948,26	0,00	3 460 525,74
	Dépenses de l'exercice	264 680,12	1 385 897,36	0,00	0,00	0,00	1 809 948,26	0,00	3 460 525,74
011	Charges à caractère général	598,00	611 176,90	0,00	0,00	0,00	916 635,18	0,00	1 528 410,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	264 082,12	458 132,46	0,00	0,00	0,00	854 053,08	0,00	1 576 267,66
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	313 488,00	0,00	0,00	0,00	38 560,00	0,00	352 048,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	3 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	54 189,50	3 000,00	0,00	0,00	1 060 200,00	0,00	1 117 389,50
	Recettes de l'exercice	0,00	54 189,50	3 000,00	0,00	0,00	1 060 200,00	0,00	1 117 389,50
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060 200,00	0,00	1 060 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	54 189,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 189,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-264 680,12	-1 331 707,86	3 000,00	0,00	0,00	-749 748,26	0,00	-2 343 136,24

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	623 442,06	733 406,30	29 049,00	1 675 913,48	0,00	41 660,00	2 861,00	89 513,78
	Dépenses de l'exercice	623 442,06	733 406,30	29 049,00	1 675 913,48	0,00	41 660,00	2 861,00	89 513,78
011	Charges à caractère général	302 565,30	279 562,60	29 049,00	821 360,40	0,00	3 100,00	2 861,00	89 313,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	221 744,76	236 387,70	0,00	854 053,08	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	97 032,00	216 456,00	0,00	0,00	0,00	38 560,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 100,00	1 000,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	50 000,00	0,00	4 189,50	840 200,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
	Recettes de l'exercice	50 000,00	0,00	4 189,50	840 200,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	840 200,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	50 000,00	0,00	4 189,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-573 442,06	-733 406,30	-24 859,50	-835 713,48	0,00	-41 660,00	-2 861,00	130 486,22

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		318 214,45	0,00	888 499,82	578 004,61	0,00	1 784 718,88
Dépenses de l'exercice		318 214,45	0,00	888 499,82	578 004,61	0,00	1 784 718,88
011	Charges à caractère général	15 072,00	0,00	197 763,00	213 739,57	0,00	426 574,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	303 142,45	0,00	690 736,82	343 065,04	0,00	1 336 944,31
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	21 200,00	0,00	21 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	30 500,00	115 314,00	0,00	145 814,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	30 500,00	115 314,00	0,00	145 814,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	4 124,00	0,00	4 124,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	500,00	99 190,00	0,00	99 690,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	30 000,00	12 000,00	0,00	42 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-318 214,45	0,00	-857 999,82	-462 690,61	0,00	-1 638 904,88

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	887 999,82	0,00	500,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	887 999,82	0,00	500,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	197 263,00	0,00	500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	690 736,82	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-857 499,82	0,00	-500,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 031 096,18	222 828,23	4 507 703,66	0,00	5 761 628,07
Dépenses de l'exercice		1 031 096,18	222 828,23	4 507 703,66	0,00	5 761 628,07
011	Charges à caractère général	26 145,00	222 828,23	310 141,22	0,00	559 114,45
012	Charges de personnel, frais assimilés	614 851,18	0,00	4 127 812,44	0,00	4 742 663,62
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	390 000,00	0,00	61 250,00	0,00	451 250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	8 500,00	0,00	8 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		4 500,00	17 999,42	995 460,00	0,00	1 017 959,42
Recettes de l'exercice		4 500,00	17 999,42	995 460,00	0,00	1 017 959,42
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 500,00	0,00	366 540,00	0,00	370 040,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 000,00	0,00	628 620,00	0,00	629 620,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	17 999,42	300,00	0,00	18 299,42
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 026 596,18	-204 828,81	-3 512 243,66	0,00	-4 743 668,65

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		148 394,50	74 433,73	0,00	0,00	0,00	3 586 648,94	921 054,72	0,00
Dépenses de l'exercice		148 394,50	74 433,73	0,00	0,00	0,00	3 586 648,94	921 054,72	0,00
011	Charges à caractère général	148 394,50	74 433,73	0,00	0,00	0,00	159 533,62	150 607,60	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 427 115,32	700 697,12	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 250,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	17 999,42	0,00	0,00	0,00	897 206,00	98 254,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	17 999,42	0,00	0,00	0,00	897 206,00	98 254,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 540,00	19 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549 366,00	79 254,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	17 999,42	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-148 394,50	-56 434,31	0,00	0,00	0,00	-2 689 442,94	-822 800,72	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		362 245,43	786 169,68	0,00	1 148 415,11
Dépenses de l'exercice		362 245,43	786 169,68	0,00	1 148 415,11
011	Charges à caractère général	75 639,31	11 494,00	0,00	87 133,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	285 606,12	340 675,68	0,00	626 281,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	434 000,00	0,00	435 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		266 450,00	0,00	0,00	266 450,00
Recettes de l'exercice		266 450,00	0,00	0,00	266 450,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	266 450,00	0,00	0,00	266 450,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-95 795,43	-786 169,68	0,00	-881 965,11

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		102 773.09	0,00	259 472.34	778 409.68	0,00	0,00	7 760.00	0,00
Dépenses de l'exercice		102 773.09	0,00	259 472.34	778 409.68	0,00	0,00	7 760.00	0,00
011	Charges à caractère général	48 399.41	0,00	27 239.90	3 734.00	0,00	0,00	7 760.00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	54 373.68	0,00	231 232.44	340 675.68	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 000.00	434 000.00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		50 000.00	0,00	216 450.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		50 000.00	0,00	216 450.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	50 000.00	0,00	216 450.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-52 773.09	0,00	-43 022.34	-778 409.68	0,00	0,00	-7 760.00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	186 627,80	243 455,20	0,00	3 553,76	2 165 179,78	0,00	2 598 816,54
	Dépenses de l'exercice	186 627,80	243 455,20	0,00	3 553,76	2 165 179,78	0,00	2 598 816,54
011	Charges à caractère général	17 090,24	108 788,80	0,00	303,76	209 170,45	0,00	335 353,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	169 537,56	134 566,40	0,00	0,00	1 890 466,46	0,00	2 194 570,42
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00	3 250,00	542,87	0,00	3 892,87
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	58 937,00	35 000,60	0,00	5 105,00	1 397 423,00	0,00	1 496 465,60
	Recettes de l'exercice	58 937,00	35 000,60	0,00	5 105,00	1 397 423,00	0,00	1 496 465,60
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	33 460,00	0,00	0,00	253 966,00	0,00	287 426,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	58 937,00	0,00	0,00	5 105,00	1 143 457,00	0,00	1 207 499,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 540,60	0,00	0,00	0,00	0,00	1 540,60
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-127 690,80	-208 454,60	0,00	1 551,24	-767 756,78	0,00	-1 102 350,94

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		210 962,88	6 400,00	3 763,00	0,00	0,00	221 125,88
Dépenses de l'exercice		210 962,88	6 400,00	3 763,00	0,00	0,00	221 125,88
011	Charges à caractère général	0,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	210 962,88	0,00	0,00	0,00	0,00	210 962,88
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	3 763,00	0,00	0,00	3 763,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	28 124,00	0,00	0,00	0,00	28 124,00
Recettes de l'exercice		0,00	28 124,00	0,00	0,00	0,00	28 124,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	13 126,00	0,00	0,00	0,00	13 126,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	14 998,00	0,00	0,00	0,00	14 998,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-210 962,88	21 724,00	-3 763,00	0,00	0,00	-193 001,88

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	1 709 498,32	2 290 086,01	0,00	0,00	3 999 584,33
	Dépenses de l'exercice	1 709 498,32	2 290 086,01	0,00	0,00	3 999 584,33
011	Charges à caractère général	38 664,77	986 782,80	0,00	0,00	1 025 447,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 670 833,55	1 263 366,21	0,00	0,00	2 934 199,76
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	34 937,00	0,00	0,00	34 937,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	460 000,00	1 153 182,00	0,00	0,00	1 613 182,00
	Recettes de l'exercice	460 000,00	1 153 182,00	0,00	0,00	1 613 182,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	513 182,00	0,00	0,00	513 182,00
73	Impôts et taxes	400 000,00	640 000,00	0,00	0,00	1 040 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 249 498,32	-1 136 904,01	0,00	0,00	-2 386 402,33

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	209 870,68	21 644,77	0,00	1 477 912,87	70,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	Dépenses de l'exercice	209 870,68	21 644,77	0,00	1 477 912,87	70,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	21 644,77	0,00	16 950,00	70,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	209 870,68	0,00	0,00	1 460 962,87	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-209 870,68	-21 644,77	0,00	-1 477 912,87	459 930,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	336 461,21	0,00	779 172,48	1 157 752,32	16 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	336 461,21	0,00	779 172,48	1 157 752,32	16 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	54 450,00	0,00	659 379,00	256 253,80	16 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	282 011,21	0,00	79 856,48	901 498,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	34 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	90 000,00	0,00	1 063 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	90 000,00	0,00	1 063 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	513 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	90 000,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-246 461,21	0,00	284 009,52	-1 157 752,32	-16 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		45 981,00	255 575,00	0,00	0,00	209 703,75	0,00	0,00	0,00	511 259,75
Dépenses de l'exercice		45 981,00	255 575,00	0,00	0,00	209 703,75	0,00	0,00	0,00	511 259,75
011	Charges à caractère général	45 981,00	255 575,00	0,00	0,00	138 059,00	0,00	0,00	0,00	439 615,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	71 644,75	0,00	0,00	0,00	71 644,75
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	510 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	510 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-45 981,00	-45 575,00	0,00	0,00	-209 703,75	300 000,00	0,00	0,00	-1 259,75

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		3 493 215,52	2 533 652,61	0,00	0,00	0,00	6 026 868,13
Dépenses de l'exercice		3 303 151,72	2 533 652,61	0,00	0,00	0,00	5 836 804,33
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	51 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 142,00
041	Opérations patrimoniales	11 540,24	0,00	0,00	0,00	0,00	11 540,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	91 240,13	0,00	0,00	0,00	0,00	91 240,13
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 149 229,35	0,00	0,00	0,00	0,00	3 149 229,35
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	249 652,84	0,00	0,00	0,00	249 652,84
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 983 999,77	0,00	0,00	0,00	1 983 999,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
45410	BATIMENTS (COMMUN)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Restes à réaliser – reports		190 063,80	0,00	0,00	0,00	0,00	190 063,80
RECETTES (2)		8 133 363,69	371 468,00	0,00	0,00	0,00	8 504 831,69
Recettes de l'exercice		8 133 363,69	371 468,00	0,00	0,00	0,00	8 504 831,69
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 245 900,09	0,00	0,00	0,00	0,00	1 245 900,09
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 392 091,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 392 091,00
041	Opérations patrimoniales	11 540,24	0,00	0,00	0,00	0,00	11 540,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 381 681,36	0,00	0,00	0,00	0,00	2 381 681,36
13	Subventions d'investissement	0,00	71 468,00	0,00	0,00	0,00	71 468,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	3 102 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 102 151,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
45420	BÂTIMENTS (COMMUN)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		4 640 148,17	-2 162 184,61	0,00	0,00	0,00	2 477 963,56

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		2 410 016,74	0,00	0,00	0,00	43 138,60	37 397,27	43 100,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		2 410 016,74	0,00	0,00	0,00	43 138,60	37 397,27	43 100,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	229 652,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 880 363,90	0,00	0,00	0,00	43 138,60	37 397,27	23 100,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45410	BATIMENTS (COMMUN)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	371 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	371 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	71 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45420	BATIMENTS (COMMUN)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 038 548,74	0,00	0,00	0,00	-43 138,60	-37 397,27	-43 100,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		386 208,51	0,00	0,00	386 208,51
Dépenses de l'exercice		386 208,51	0,00	0,00	386 208,51
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	315 077,92	0,00	0,00	315 077,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 130,59	0,00	0,00	21 130,59
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Recettes de l'exercice		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-371 208,51	0,00	0,00	-371 208,51

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		11 373,59	0,00	0,00	0,00	374 834,92
Dépenses de l'exercice		11 373,59	0,00	0,00	0,00	374 834,92
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 373,59	0,00	0,00	0,00	303 704,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	21 130,59
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-11 373,59	0,00	0,00	0,00	-359 834,92

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	2 010 884,21	0,00	0,00	0,00	166 880,40	0,00	2 177 764,61
	Dépenses de l'exercice	0,00	2 010 884,21	0,00	0,00	0,00	166 880,40	0,00	2 177 764,61
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 960 884,21	0,00	0,00	0,00	166 880,40	0,00	2 127 764,61
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	131 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 380,00
	Recettes de l'exercice	0,00	131 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 380,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	131 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 380,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 879 504,21	0,00	0,00	0,00	-166 880,40	0,00	-2 046 384,61

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		1 091 492,51	803 991,70	115 400,00	166 880,40	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 091 492,51	803 991,70	115 400,00	166 880,40	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 041 492,51	803 991,70	115 400,00	166 880,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		50 600,00	0,00	80 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		50 600,00	0,00	80 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 600,00	0,00	80 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 040 892,51	-803 991,70	-34 620,00	-166 880,40	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	190 724,23	180 071,17	0,00	370 795,40
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	190 724,23	180 071,17	0,00	370 795,40
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	190 724,23	177 071,17	0,00	367 795,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	40 000,00	3 000,00	0,00	43 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	40 000,00	3 000,00	0,00	43 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-150 724,23	-177 071,17	0,00	-327 795,40

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	190 724,23	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	190 724,23	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	190 724,23	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-150 724,23	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		5 000,00	535 262,97	83 490,18	0,00	623 753,15
Dépenses de l'exercice		5 000,00	535 262,97	83 490,18	0,00	623 753,15
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	16 152,00	0,00	0,00	16 152,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	519 110,97	83 490,18	0,00	607 601,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	153 082,00	0,00	153 082,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	153 082,00	0,00	153 082,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	153 082,00	0,00	153 082,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-5 000,00	-535 262,97	69 591,82	0,00	-470 671,15

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		416 864,58	118 398,39	0,00	0,00	0,00	42 963,00	40 527,18	0,00
Dépenses de l'exercice		416 864,58	118 398,39	0,00	0,00	0,00	42 963,00	40 527,18	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	16 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	400 712,58	118 398,39	0,00	0,00	0,00	42 963,00	40 527,18	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 082,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 082,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 082,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-416 864,58	-118 398,39	0,00	0,00	0,00	110 119,00	-40 527,18	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		16 375,66	0,00	0,00	16 375,66
Dépenses de l'exercice		16 375,66	0,00	0,00	16 375,66
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 375,66	0,00	0,00	16 375,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		600,00	0,00	0,00	600,00
Recettes de l'exercice		600,00	0,00	0,00	600,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	600,00	0,00	0,00	600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-15 775,66	0,00	0,00	-15 775,66

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		13 400,00	0,00	2 975,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		13 400,00	0,00	2 975,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 400,00	0,00	2 975,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-13 400,00	0,00	-2 375,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	5 226,02	11 677,60	0,00	0,00	164 216,98	0,00	181 120,60
	Dépenses de l'exercice	5 226,02	11 677,60	0,00	0,00	164 216,98	0,00	181 120,60
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 226,02	11 677,60	0,00	0,00	164 216,98	0,00	181 120,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 425,00	0,00	3 425,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	3 425,00	0,00	3 425,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 425,00	0,00	3 425,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-5 226,02	-11 677,60	0,00	0,00	-160 791,98	0,00	-177 695,60

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		40 000,00	22 241,57	0,00	0,00	0,00	62 241,57
Dépenses de l'exercice		40 000,00	22 241,57	0,00	0,00	0,00	62 241,57
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	578,89	0,00	0,00	0,00	578,89
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	21 662,68	0,00	0,00	0,00	21 662,68
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-40 000,00	-22 241,57	0,00	0,00	0,00	-62 241,57

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 365 692,06	0,00	0,00	1 365 692,06
Dépenses de l'exercice		0,00	1 365 692,06	0,00	0,00	1 365 692,06
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	274,00	0,00	0,00	274,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	236 446,00	0,00	0,00	236 446,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 128 972,06	0,00	0,00	1 128 972,06
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	2 848 639,00	0,00	0,00	2 848 639,00
Recettes de l'exercice		0,00	2 848 639,00	0,00	0,00	2 848 639,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 700 000,00	0,00	0,00	2 700 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	148 639,00	0,00	0,00	148 639,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	1 482 946,94	0,00	0,00	1 482 946,94

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		337 375,72	31 150,00	69 610,60	702 580,74	224 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		337 375,72	31 150,00	69 610,60	702 580,74	224 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	274,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	186 446,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	150 929,72	31 150,00	69 610,60	652 306,74	224 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		128 639,00	0,00	0,00	20 000,00	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		128 639,00	0,00	0,00	20 000,00	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	128 639,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-208 736,72	-31 150,00	-69 610,60	-682 580,74	2 475 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	10 008,00	0,00	0,00	879 130,00	0,00	0,00	0,00	889 138,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	10 008,00	0,00	0,00	879 130,00	0,00	0,00	0,00	889 138,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	454 100,00	0,00	0,00	0,00	454 100,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 008,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	10 038,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	425 000,00	0,00	0,00	0,00	425 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU KREMLIN BICETRE - VILLE DU KREMLIN BICETRE - DM - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-10 008,00	0,00	0,00	-479 130,00	0,00	0,00	0,00	-489 138,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 3 258 375,15	2 139,98	II 2 139,98
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 148 133,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 148 133,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		110 242,15	2 139,98	2 139,98
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10223	TLE	24 805,15	2 139,98	2 139,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 295,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>21 142,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 260 515,13	1 805 720,56	190 063,80	5 256 299,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 6 798 704,68	-442 495,59	VI -442 495,59
Ressources propres externes de l'année (a)		1 018 218,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	518 218,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	400 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 780 486,68	-442 495,59	-442 495,59
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28188	Autres immo. corporelles	1 392 091,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 700 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 688 395,68	-442 495,59	-442 495,59

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	6 356 209,09	232 321,00	0,00	1 763 463,36	8 351 993,45

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	5 256 299,49
Ressources propres disponibles	VIII	8 351 993,45
Solde	IX = VIII – IV (5)	3 095 693,96

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALESSANDRINI Rose	
AZZOUG Anissa	
BADOC Elsa	
BANBUCK Jean-François	
BASSEZ Ghislaine	
BELAINOUSSI Oidi	
BOCABELLE Corinne	
BOUFRAINE Kamel	
BRICOUT Brigitte	
CHAPPELLIER Bernard	
CHIAKH Sidi	
CHIBOUB Nadia	
COURDY Corinne	
COUTO Laurence	
DEFRANCE Julie	
DELAGE Jean-François	
EDET Jean-Philippe	
EL KRETE Latifa	
ETIENNE Geneviève	
FOURCADE Catherine	
GESTIN Véronique	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

GIBLIN Jérôme	
HARTMANN Maeva	
HASSIN Jacques	
HEMERY Jonathan	
KHIAR Toufik	
LAURENT Jean-Luc	
MUSEUX Christine	
NICOLLE Jean-Marc	
RAYMOND Frédéric	
RUGGIERI Jean-Pierre	
TAPA Vry Narcisse	
THIAM Fatoumata	
TRAORÉ Ibrahima	
ZINCIROGLU Lionel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 15 septembre 2022

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2022-097

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absent..... 1

Le 15 septembre 2022 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 septembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. DELAGE
M. TAPA par Mme AZZOUG
M. BANBUCK par M. BOUFRAINE
M. CHAPPELLIER par M. BELAINOUSSI
M. NICOLLE par M. RUGGIERI
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU
Mme EL KRETE par Mme COUTO

Membre absent :

Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DU KREMLIN-BICETRE

Monsieur Sidi CHIAKH expose au conseil :

Le Conseil Municipal du 15 avril 2021 a approuvé le principe de création de l'Office Municipal des Sports du Kremlin-Bicêtre (délibération 2021-019). L'objectif était de doter la ville d'un organisme de concertation et de coordination et de créer un espace fédérateur de projets qui rassemble l'ensemble des acteurs du mouvement sportif et de l'Éducation nationale.

Depuis, l'Assemblée Générale constitutive, réunie en juillet 2021, a adopté les statuts de l'association et a désigné les membres du Comité Directeur puis les membres du Bureau, dans lesquels tous les clubs sportifs en convention avec la Ville, sont représentés, ainsi que Madame la Principale du collège Jean-Perrin, au titre de l'enseignement du second degré.

Après deux réunions de son Comité Directeur en 2022, l'Office Municipal des Sports souhaite dorénavant porter des projets sportifs transversaux tels qu'une Course Pédestre « Octobre Rose » le 15 octobre 2022 et plusieurs actions sportives et culturelles en lien avec Terre de Jeux – JO Paris 2024.

Afin de soutenir l'Office Municipal des Sports pour lancer ses premiers projets et porter les évènements évoqués ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'Office Municipal des Sports du Kremlin-Bicêtre une subvention de 2 000 € (deux mille euros) au titre de l'année 2022.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Sidi CHIAKH,

Vu le Code Général des Communes et des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n°2021-019 du Conseil Municipal du 15 avril 2021,

Vu l'avis de la commission municipale unique émis à l'unanimité par 20 voix pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, M. TRAORE, M. TAPA, Mme DEFRANCE, Mme BASSEZ, Mme THIAM, Mme COURDY, Mme BRICOUT) et 3 ne prenant pas part au vote (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB)

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN) et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

_____ **DECIDE** _____

Article 1 : D'attribuer une subvention de deux mille euros (2 000 €) à l'Office Municipal des Sports du Kremlin-Bicêtre.

Article 2 : Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022, chapitre 65, nature 6574.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT



La secrétaire de séance,
Mme BASSEZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 15 septembre 2022

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2022-098

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absent..... 1

Le 15 septembre 2022 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 septembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. DELAGE
M. TAPA par Mme AZZOUG
M. BANBUCK par M. BOUFRAINE
M. CHAPPELLIER par M. BELAINOUSSI
M. NICOLLE par M. RUGGIERI
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU
Mme EL KRETE par Mme COUTO

Membre absent :

Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

AVENANT A LA CONVENTION CADRE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur Jean-Philippe EDET expose au conseil :

L'Etat a instauré un dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui vise en contrepartie, à mettre en œuvre des actions de renforcement de la qualité de service rendu aux habitants des quartiers concernés.

Les bailleurs sociaux signataires d'un contrat de ville prévu à l'article 6 de la loi n ° 2014-173 du 21 février 2014 peuvent ainsi bénéficier d'un abattement de 30 % de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) pour le patrimoine situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements à usage locatif dans le quartier prioritaire de la politique de la ville, « Péri-Schuman-Bergonié » signée le 12 septembre 2019 intègre un programme biennal d'actions pour les années 2020 à 2022 et arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Pour rappel sur la base des modalités de cette convention, pour l'année 2022 le bailleur se doit de proposer un plan d'actions pour validation à la ville.

Il est rappelé que cette convention est relative à l'entretien et à la gestion du parc social de l'office public de l'habitat Valdevy dans les quartiers prioritaires ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires dudit parc. Sur la base d'un diagnostic territorial et dans le respect des démarches de gestion urbaine de proximité, l'organisme propose à la collectivité et aux services de l'Etat un programme d'actions par quartier. Le programme d'actions identifie et distingue :

- Les actions de renforcement de moyens de gestion de droit commun,
- Les actions spécifiquement mises en œuvre dans le cadre de l'abattement TFPB en plus des actions de droit commun,
- Les actions de renforcement de la cohésion sociale qui font l'objet d'une attention particulière de la part du bailleur.

La durée des contrats de ville a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 par la loi de Finances pour 2022. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées, s'agissant de l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et de l'abattement de 30 % de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité.

Pour pouvoir continuer de bénéficier de l'abattement pour l'année 2023, un avenant à la convention conclue entre les bailleurs, la commune, l'établissement public territorial et le représentant de l'Etat dans le département, devront être signés, de l'ensemble des partenaires, au plus tard le 31 décembre 2022.

Cet avenant sera valable pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et un programme d'actions sera élaboré sur la base d'un diagnostic et validé par l'ensemble des partenaires.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention cadre relative à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Péri/Schuman/Bergonié.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe EDET,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu L'article 68 de la loi n° 2022-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014,

Vu l'instruction ministérielle du 12 juin 2015 relative à l'abattement de la TFPB en QPV, précisant la mise en œuvre des contreparties à l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville,

Vu la délibération n° n°2019-06-29_1513 du Conseil Territorial approuvant la convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu le Contrat de Ville de la CAVB 2015/2020 signé le 9 juillet 2015,

Vu le projet d'avenant à la convention cadre ci-annexé,

Vu l'avis de la commission municipale unique émis à l'unanimité par 20 voix pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, M. TRAORE, M. TAPA, Mme DEFRANCE, Mme BASSEZ, Mme THIAM, Mme COURDY, Mme BRICOUT) et 3 ne prenant pas part au vote (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB)

Considérant que les avenants aux conventions en cours de rédaction par l'Etat doivent être approuvés et signés par les communes et l'Etablissement Public Territorial avant le 31 décembre 2022 afin de bénéficier de l'abattement à la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2023,

Considérant les priorités du contrat de ville du Val-de-Bièvre, notamment dans les quartiers prioritaires,

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 5 abstentions (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN),

_____ DECIDE _____

Article unique : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé à la convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT



La secrétaire de séance,
Mme BASSEZ



Avenant à la convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Kremlin-Bicêtre

(Article 1388 bis du CGI)

*Vu L'article 68 de la loi n° 2022-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 relatif à la prorogation jusqu'en 2023 du dispositif d'abattement de **TFPB** sous condition, en faveur de certains logements situés dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) prévu à l'article 1388 bis du CGI,*

Conclue entre :

- d'une part, VALDEVY OPH, représenté par Marianne Picard, ci-après dénommé l'organisme Hlm,
- d'autre part, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, représenté par son président Michel Leprêtre, ci-après dénommé l'EPT,
- d'autre part, la ville du Kremlin-Bicêtre, représentée par Jean-Luc Laurent, Maire,
- d'autre part, le préfet du département.

La convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements à usage locatif dans le quartier prioritaire de la politique de la ville, « Péri-Schuman-Bergonié » au Kremlin-Bicêtre, signée initialement le 12 septembre 2019, intègre un programme biennal d'actions pour les années 2020 à 2022, arrivant à échéance au 31 décembre 2022. Le présent avenant a pour objet d'en prolonger les effets sur la durée du contrat de ville de Val de Bièvre.

Article 1 – Durée de validité de la convention

La durée de validité de la convention initiale est prolongée pour un an jusqu'aux termes du contrat de ville du Val de Bièvre, le 31 décembre 2023.

Il est rappelé que cette convention est relative à l'entretien et à la gestion du parc social de l'office public de l'habitat VALDEVY, dans le quartier prioritaire « Péri-Schuman-Bergonié » de la ville du Kremlin-Bicêtre ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires dudit parc.

Le présent avenant sera annexé à la convention cadre d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et portera sur les mêmes conditions que cette dernière.

Article 2 – Programme d'actions

Pour le quartier prioritaire, le bailleur s'engage à :

- préciser les moyens de gestion de droit commun ainsi que le programme d'action spécifiquement mis en œuvre pour la période en contrepartie de l'abattement de la TFPB (calendrier et éléments financiers prévisionnels) ainsi que le suivi-évaluation de ces actions, comme exposés dans la convention initiale ; le programme d'actions devant être élaboré en partenariat avec les signataires,

- transmettre annuellement aux signataires du contrat de ville du Val de Bièvre, un bilan qualitatif et quantitatif justifiant du montant et du suivi des actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des habitants faisant l'objet de la disposition fiscale concernée.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le

Préfecture du val de Marne

**Etablissement Public Territorial
Grand Orly Seine Bièvre**

Ville du Kremlin-Bicêtre

Valdevy Office Public de l'Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 15 septembre 2022

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2022-099

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absent..... 1

Le 15 septembre 2022 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 septembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. DELAGE
M. TAPA par Mme AZZOUG
M. BANBUCK par M. BOUFRAINE
M. CHAPPELLIER par M. BELAINOUSSI
M. NICOLLE par M. RUGGIERI
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU
Mme EL KRETE par Mme COUTO

Membre absent :

Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ACTUALISATION DU TAUX DE LA PART COMMUNALE DE LA
TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur Frédéric RAYMOND expose au conseil :

Le taux de la taxe d'aménagement (TA) sur la commune était fixé à 5 % sur l'ensemble de la ville depuis la délibération du conseil municipal du 24 novembre 2011 ; sa revalorisation à 20 % a fait l'objet d'une délibération n°2021-069 en date du 28 juin 2021. Une nouvelle délibération est nécessaire afin de préciser les zones soumises à la taxe d'aménagement majorée et de prendre en compte les évolutions réglementaires liées à l'ordonnance du 14 juin 2022.

Le contexte réglementaire

Les différentes lois de Finances et ordonnances associées ont fait évoluer les modalités de gestion, de recouvrement, d'évolution des taux par les collectivités ou encore les délais de traitement par les services de l'Etat, et le versement du produit de cette taxe aux collectivités.

A cet effet, la dernière ordonnance n°2022 en date du 14 juin 2022 prise en application, à la fois de l'article 109 de la loi de finances pour 2022, mais également de l'article 155 de la loi de finances pour 2021, relative au transfert à la Direction générale des finances publiques (DGFiP) de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive apporte de nouvelles évolutions.

Cette ordonnance modifie la codification des articles concernant la taxe d'aménagement. La TA sera, à compter du 1^{er} janvier 2023, codifiée au sein du code général des impôts en lieu et place du code de l'urbanisme. Il s'agit de tirer les conséquences de la gestion de la taxe d'aménagement par la DGFiP mais également de tenir compte des modifications des dates de délibérations qui lui sont attachées.

Elle complète également ces éléments en explicitant la date d'exigibilité de la TA qui, à compter de 2023, sera :

- Soit la date d'achèvement des opérations imposables. Cette date s'entend de la date de réalisation définitive des opérations au sens du I de l'article 1406 du code ;
- Soit la date du procès-verbal constatant l'achèvement.

Il est à noter que ces modifications apportées par l'ordonnance du 14 juin 2022 sont non seulement d'importance pour les redevables de la taxe mais retarde également son encaissement pour les collectivités bénéficiaires.

Ainsi, à compter de 2023 pour une application en 2024, les délibérations afférentes à la taxe d'aménagement doivent être prises avant le 1^{er} juillet pour être applicables à compter de l'année suivante. Elles sont notifiées aux services fiscaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elles ont été adoptées. Ces délibérations produisent leurs effets tant qu'elles ne sont pas rapportées ou modifiées. Avant le 1^{er} mars de chaque année, les services fiscaux communiquent aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale bénéficiaires de la taxe d'aménagement les éléments concernant l'année civile précédente nécessaires à l'établissement des prévisions de recettes, en vue de la préparation de leur budget. La taxe d'aménagement décidée à compter de 2023 sera gérée, comme rappelé précédemment, par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) et fera l'objet de la part de l'État d'un « prélèvement de 3 % sur le montant de la taxe au titre des frais d'assiette et de recouvrement (article 1647 du CGI à compter du 1^{er} janvier 2023).

De façon transitoire en 2022 pour une application en 2023, il est prévu que « par dérogation au II de l'article 1639 A et au VI de l'article 1639 A bis du code général des impôts, **les délibérations prévues aux articles 1635 quater A et suivants du même codes applicables à la taxe d'aménagement due à compter de 2023 peuvent être prises jusqu'au 1^{er} octobre 2022** ». Par ailleurs, l'article 13 de l'ordonnance précise que « I. – Les délibérations instituant la taxe d'aménagement ou s'opposant à son institution demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du code général des impôts et sous réserve du III de l'article 1635 quater A du même code » (nouvelle rédaction du code entrant en vigueur de manière différée le 1^{er} janvier 2023).

Les documents d'urbanisme et les objectifs de développement

La révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération du 17 décembre 2015 prévoyait un rythme de construction de 119 à 130 logements par an entre 2011 et 2030, soit 2 255 à 2 470 logements en 19 ans. Son rapport de présentation précise d'ailleurs une augmentation de la population par rapport à 2011 entre 3 400 à 4 000 habitants, selon les indices INSEE de la taille moyenne des ménages au Kremlin-Bicêtre. Cet objectif visait notamment à répondre aux obligations régionales et à celles du « Porter à Connaissance » des services de l'Etat de constructions de logements contribuant à l'évolution métropolitaine, s'inscrivant aujourd'hui dans les plans stratégiques de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) et de Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHI).

Ainsi, le PLU modifié en 2015 a augmenté les capacités de constructibilité au Kremlin-Bicêtre, notamment dans le diffus et le tissu pavillonnaire, sans pour autant donner les capacités à la commune de financer les équipements, les raccordements de réseaux afférents et l'amélioration du cadre de vie.

Le projet de Ville 2020-2026 prévoit au contraire une évolution urbaine maîtrisée et ce, à plusieurs titres.

Ainsi, la commune du Kremlin-Bicêtre a engagé une modification de son PLU afin de maîtriser l'évolution des constructions dans le diffus pour préserver les cœurs d'îlot et le tissu pavillonnaire ainsi que renforcer l'armature urbaine historique du Kremlin-Bicêtre et le bien-vivre en :

- développant la nature en ville dans des territoires denses, proches de Paris, qui souhaitent relever certains défis métropolitains, ceux des Villes du XXIème siècle qui ne « sacrifient » ni les habitants actuels, ni ceux de demain,
- en permettant aussi des parcours résidentiels vertueux avec la construction de nouveaux logements, de résorption d'habitat insalubre ou indigne, d'îlots de fraîcheur, de mobilités durables, de nouveaux équipements répondant aux besoins des Kremlinoises et Kremlinois.

Cet ensemble de politiques publiques combinées pour le Kremlin-Bicêtre s'écrit dans un schéma de Ville Durable, Résiliente et Agréable à vivre (SVDRA local).

La présente délibération consiste à permettre à la commune de se doter des moyens financiers pour mettre en œuvre les objectifs et projets de la ville.

Ainsi, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU de 2015 sont rappelées.

Pour rappel, elles sont au nombre de 5 secteurs de projets qui prévoient la construction de 1200 à 1600 logements environ à horizon 2030 et de conduire des aménagements paysagers pour réduire l'artificialisation des sols :

OAP n°1 : Entrée de ville sud-ouest

OAPn°2 : Lech Walesa

OAP n°3 : Secteur Gare Kremlin Bicêtre Hôpital

OAP n°4 : Ilot Leclerc

OAP n°5 : Ruban vert

Mais ces secteurs de projets d'OAP s'inscrivent aussi dans un changement d'orientations urbaines :

- le développement à moyen terme de la géothermie et de l'amélioration des réseaux existants avec l'apport de nouvelles populations, notamment pour maîtriser des coûts énergétiques et l'enjeu HQE souhaité, dans le cadre du label « Quartiers Ecologiques et Eco-quartiers » développés par la Région Ile-de-France et l'Etat, dans le cadre des opérations d'aménagement – OAP – inscrites dans le PLU 2015,
- le développement de nouveaux espaces verts et de mise en œuvre d'un nouveau Schéma des mobilités et des déplacements, avec l'amélioration du cadre de vie, apaisé et agréable à vivre,
- la livraison d'un « pôle gare » de la ligne 14 avec la gare « Kremlin-Bicêtre-Gentilly | Hôpital Bicêtre », ainsi que de nouveaux équipements adaptés aux nouveaux besoins résidentiels, tant en termes quantitatif que qualitatif (crèches, scolaires, sportifs et culturels).

Ainsi, conformément à la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 et à l'article L.331-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, l'ensemble de ces logements supplémentaires dans le cadre du SVDRA permet de trouver de nouvelles ressources financières, qui ne seront pas imputées aux Kremlinois actuels, mais aux pétitionnaires de nouvelles autorisations d'urbanisme.

Justification réglementaire de l'instauration de la taxe d'aménagement majorée

Cette revalorisation de la taxe d'aménagement permet donc de répondre aux besoins de construction de nouveaux équipements publics et de renforcement des travaux sur l'espace public (équipements, nature en ville, voirie, réseaux).

Elle permettra également de mener à bien les opérations de renouvellement urbain permettant de renforcer l'attractivité des zones concernées et de réduire les incidences liées à l'accroissement de la population. Ces travaux sont rendus nécessaires en raison des constructions nouvelles qui seront édifiées. De plus, cette taxe d'aménagement majorée permettra de répondre aux objectifs municipaux de travaux de recomposition et d'aménagement des espaces publics (Cf OAP n°5 : Ruban vert) permettant ainsi d'améliorer la qualité de vie, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de renforcer la biodiversité et de développer l'usage des transports collectifs et des modes de circulations douces.

Compte-tenu de ces précisions techniques et réglementaires, il est proposé que le Conseil municipal puisse délibérer avant le 1^{er} octobre 2022 pour instaurer la taxe d'aménagement majorée à 20 % sur une partie du territoire communal correspondant aux zones UCa, UCb, UCc, UZA, UZC, UI, UIL, UIt, UZB, Upa et UPb du Plan Local d'Urbanisme.

Ce nouveau taux de la taxe d'aménagement majorée sera applicable au 1^{er} janvier 2023.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Frédéric RAYMOND,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de Finances 2022 et l'ordonnance du 14 juin 2022, notamment les articles modifiés du Code général des Impôts,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Vu le PLU communal approuvé le 20 octobre 2005 et révisé en dernier lieu par délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2015 ;

Vu la délibération n°2011 – 084 du 24 novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune à 5 %,

Vu la délibération n°2021 – 069 du 28 juin 2021 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune à 20 %,

Considérant les objectifs de développement durable de la ville du Kremlin-Bicêtre,

Considérant les besoins en équipements publics et travaux d'investissements liés à la croissance démographique et aux nouvelles constructions,

Considérant la nécessité de mener à bien les opérations de renouvellement urbain, de recomposition et d'aménagement des espaces publics pour l'amélioration de la qualité de vie des Kremlinois,

Vu l'avis de la commission municipale unique émis à l'unanimité par 20 voix pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. EDET, Mme BADOUC, M. TRAORE, M. TAPA, Mme DEFRANCE, Mme BASSEZ, Mme THIAM, Mme COURDY, Mme BRICOUT) et 3 ne prenant pas part au vote (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE) et 5 contre (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 8 abstentions (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN),

_____ DECIDE _____

- Article 1 :** D'approuver l'augmentation du taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 20 % correspondant aux zones UCa, UCb, UCc, UZA, UZC, UI, UIL, UIt, UZB, Upa et UPb du Plan Local d'Urbanisme
- Article 2 :** Précise que le taux de 20 % sera reporté à titre d'information en annexe du Plan Local d'Urbanisme
- Article 3 :** Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération aux services préfectoraux et à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT

La secrétaire de séance,
Mme BASSEZ



PLAN LOCAL D'URBANISME LE KREMLIN-BICETRE

DOCUMENT GRAPHIQUE

Projet arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2015

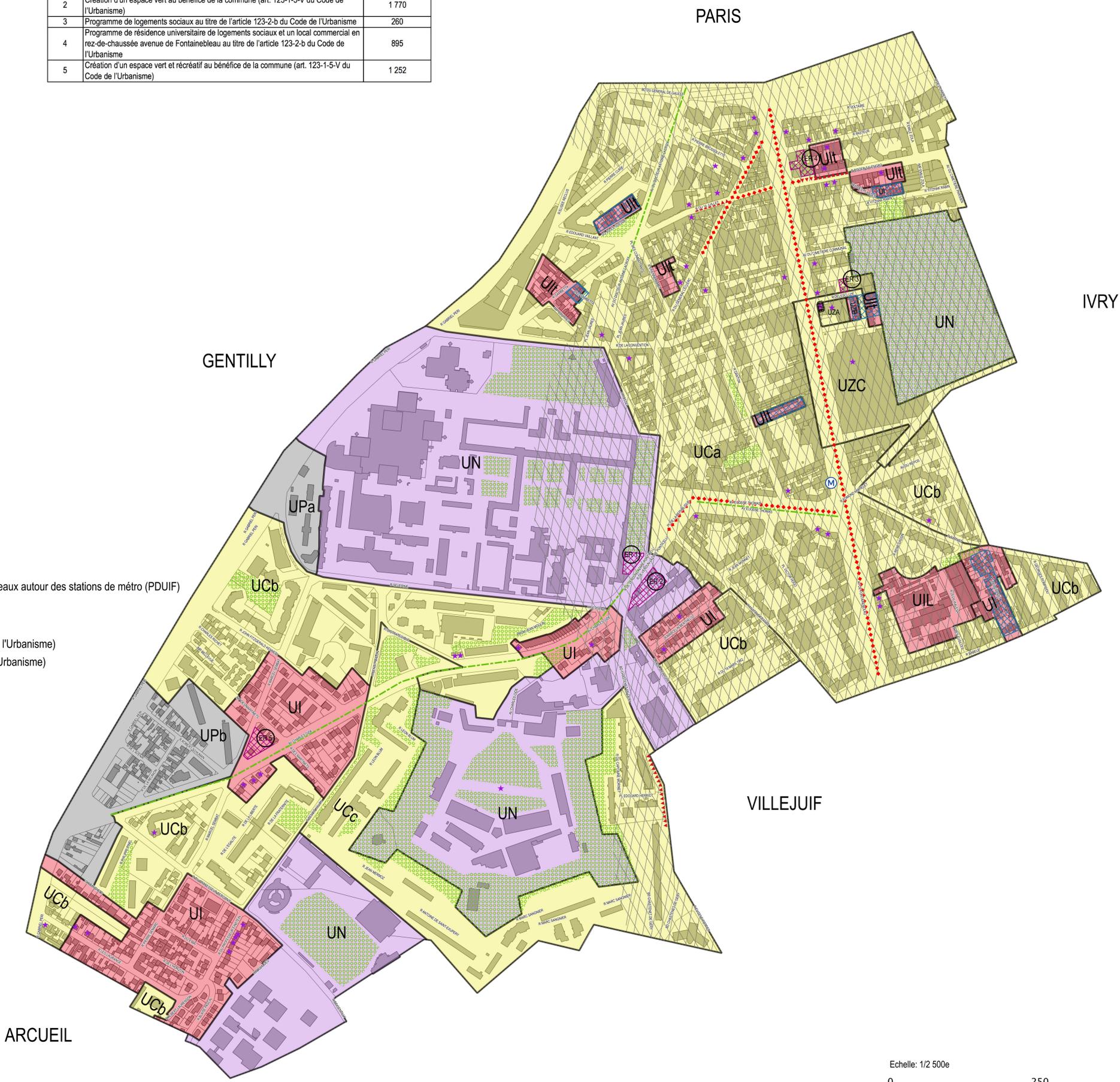
Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015

Emplacement Réserve		
N°	Désignation	Superficie (en m²)
1	Création d'un espace vert au bénéfice de la commune (art. 123-1-5-V du Code de l'Urbanisme)	897
2	Création d'un espace vert au bénéfice de la commune (art. 123-1-5-V du Code de l'Urbanisme)	1 770
3	Programme de logements sociaux au titre de l'article 123-2-b du Code de l'Urbanisme	260
4	Programme de résidence universitaire de logements sociaux et un local commercial en rez-de-chaussée avenue de Fontainebleau au titre de l'article 123-2-b du Code de l'Urbanisme	895
5	Création d'un espace vert et récréatif au bénéfice de la commune (art. 123-1-5-V du Code de l'Urbanisme)	1 252



Légende

- Limites de la commune
- Secteur de projet (UPa et UPb)
- Secteur à dominante d'habitat (Zones UI, UIL, UII et UZB)
- Secteur mixte (Zones UCa, UCb, UCc, UZA et UZC)
- Secteur d'équipements (Zones UN)
- Espace Paysager ou Récréatif à protéger (article L. 123-1-5 III-2° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement Réserve (articles L. 123-1-5 V et L. 123-2 b) du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble urbain à protéger (article L. 123-1-5 III-2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'application de la norme plafond de stationnement pour les constructions à usage de bureaux autour des stations de métro (PDUIF)
- Alignement d'arbres à protéger (article L. 123-1-5 III-2° du Code de l'Urbanisme)
- Axe commercial et artisanal à préserver d'un seul côté de la voie (article L. 123-1-5 II-5° du Code de l'Urbanisme)
- Axe commercial et artisanal à préserver des 2 côtés de la voie (article L. 123-1-5 II-5° du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment à protéger (article L. 123-1-5 III-2° du Code de l'Urbanisme)
- Station de métro existante sur le territoire communal



Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 15 septembre 2022

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2022-100

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 15 septembre 2022 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 septembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOE, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. DELAGE
M. TAPA par Mme AZZOUG
M. BANBUCK par M. BOUFRAINE
M. CHAPPELLIER par M. BELAINOUSSI
M. NICOLLE par M. RUGGIERI
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU
Mme EL KRETE par Mme COUTO

Membre absent :

Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT
MIXTE D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE (SAF 94)

Monsieur Frédéric RAYMOND expose au conseil :

Par délibération n° 2022-8 C du 6 juillet 2022, le Comité Syndical du Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF94) a décidé de procéder à des modifications des statuts en ce qui concerne les missions du syndicat, suite aux remarques de la Préfecture.

A l'article 2.2 sur les missions du SAF94, il s'agit de retirer la possibilité au syndicat mixte d'aider au financement d'opérations de construction de logement social.

En effet, la mise en place d'un fonds spécifique pour aider les collectivités à construire du logement locatif n'est pas compatible avec le rôle du SAF94, celui-ci n'étant pas compétent au regard du droit français pour octroyer des aides économiques. Ce fonds de soutien pourrait être apparenté comme aide économique allouée à des collectivités considérées dans ce cas comme des entreprises.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du SAF94 est notifiée à chacune de ses collectivités adhérentes pour se prononcer sur l'approbation des modifications des statuts.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement.

Conformément aux statuts du SAF94, et notamment à son article 9, je vous invite également à désigner les représentants de la commune au sein du syndicat.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Frédéric RAYMOND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21, L2122-25, L5211-18,

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-3890 du 31 octobre 1996 de création du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dit SAF94,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-4524 du 20 décembre 2017 portant modification des statuts du SAF94,

Vu les remarques formulées par la Préfecture quant à la modification des statuts délibérée le 12 mars 2021, délibération n° 2021-5 C, article 2.2 desdits statuts,

Vu le courrier reçu le 19 juillet 2022 du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne,

Vu les statuts modifiés du SAF94 ci-annexés,

Considérant l'obligation faite au Syndicat de se mettre en conformité avec les remarques de la Préfecture concernant l'interdiction pour le SAF94 de créer un fonds de soutien pour aider les adhérents dans leur financement de logements sociaux,

Vu l'avis de la commission municipale unique émis à l'unanimité par 20 voix pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, M. TRAORE, M. TAPA, Mme DEFRANCE, Mme BASSEZ, Mme THIAM, Mme COURDY, Mme BRICOUT) et 3 ne prenant pas part au vote (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB)

Vu les candidatures de M. RAYMOND et Mme BOCABEILLE aux postes de délégué et de suppléante, afin de représenter la ville au sein du SAF94,

Après en avoir délibéré,

Pour l'article 1 : par 29 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN) et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Pour l'article 2 : par 26 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN), 3 contre (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR), et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

_____ **DECIDE** _____

Article 1 : D'approuver les modifications apportées aux statuts du Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne.

Article 2 : De désigner les représentants de la commune au sein du syndicat :

- Délégué : Monsieur Frédéric RAYMOND
- Suppléante : Madame Corinne BOCABEILLE

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Maire
Jean-Luc LAURENT



Maurent

La secrétaire de séance,
Mme BASSEZ

Mme Bassez

Choisy-le-Roi, le 12 juillet 2022

Monsieur Jean-Luc LAURENT
Maire de LE KREMLIN BICETRE
Hôtel de ville
42 rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

RAR n° 1A 175 434 5673 7

N/Réf : JAB/JYP/AZ/KH/2022-254

Objet : Transmission de la délibération du Comité Syndical portant modification des statuts

Affaire suivie par :

Karima HAMDANE 01.56.20.10.90 / khamdane@saf94.frAudrey ZEBO 01 56 20 10 93 / azebo@saf94.frARRIVÉ LE
19 JUL. 2022
LE KREMLIN BICÉTRÉ**Monsieur le Maire**

Je vous prie de trouver ci-joint la délibération du Comité Syndical n° 2022-8 C du 6 juillet 2022 portant modification des statuts suite aux remarques du contrôle de légalité.

A la suite de la modification des statuts délibérée en mars 2021, les services de Madame la Préfète du Val-de-Marne ont porté à l'attention de sa présidence et de sa direction la nécessité de procéder à des modifications en ce qui concerne les missions du syndicat.

A l'article 2.2, les missions du SAF94, il s'agit de retirer la possibilité au syndicat mixte d'aider au financement d'opérations de construction de logement social.

En effet la mise en place d'un fonds spécifique pour aider les collectivités à construire du logement locatif n'est pas compatible avec le rôle du SAF94, celui-ci n'étant pas compétent au regard du droit Français pour octroyer des aides économiques. Ce fonds de soutien pourrait être apparenté comme une aide économique allouée à des collectivités considérées dans ce cas comme des entreprises

Les statuts validés par l'arrêté Préfectoral du 20 décembre 2017 étant en vigueur, il vous appartient de soumettre cette délibération à l'examen de votre assemblée dans un délai maximum de quatre vingt dix jours à compter de la présente notification.

A l'issue de ce délai de 3 mois, Madame la Préfète du Val-de-Marne, au vu des délibérations des collectivités adhérentes, pourra l'avaliser par voie d'arrêté.

Je vous saurai gré de prendre les mesures nécessaires pour que ce dossier soit soumis à la prochaine séance de votre assemblée délibérante et que sa décision me soit rapidement retransmise afin que je puisse saisir en retour Madame la Préfète.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jacques Alain BENISTI
Président du SAF94

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE**
~ SAF94 ~

STATUTS

Version modifiée le 06/07/2022

Table des matières

TITRE 1^{ER} – DISPOSITIONS GENERALES.....	2
ARTICLE 1 – FORME DU SYNDICAT	2
ARTICLE 2– OBJET DU SYNDICAT ET MISSIONS DU SYNDICAT	3
2-1 : <i>Objet du syndicat</i>	3
2-2 <i>Missions du syndicat</i>	3
ARTICLE 3 – DENOMINATION DU SYNDICAT.....	4
ARTICLE 4 – SIEGE DU SYNDICAT	4
ARTICLE 5 – DUREE	4
ARTICLE 6 – ADHESION, RETRAIT, MODIFICATION DES STATUTS	4
TITRE II – FONCTIONNEMENT	4
ARTICLE 7 – RECETTES DU SYNDICAT	4
<i>Article 7-1 : Recettes de fonctionnement</i>	4
<i>Article 7-2 : Recettes d'investissement</i>	4
ARTICLE 8 – DEPENSES DU SYNDICAT	5
<i>Article 8-1 : Dépenses de fonctionnement</i>	5
<i>Article 8 – 2 : Dépenses d'investissement</i>	5
ARTICLE 9 - COMITE SYNDICAL	5
<i>Article 9-1 - Définition des collègues</i>	5
<i>Article 9-2 - Critères de détention du nombre de voix</i>	6
ARTICLE 10 – BUREAU SYNDICAL	6
<i>Article 11.1 – Les assemblées</i>	6
<i>Article 11.2 – Les convocations</i>	6
<i>Article 11.3- Les délibérations</i>	7
ARTICLE 12 – ROLE DU COMITE ET DU BUREAU	7
<i>Article 12-1 – Le Comité Syndical</i>	7
<i>Article 12-2 – Le Bureau Syndical</i>	7
ARTICLE 13 – ROLE DU PRESIDENT	7
ARTICLE 14 – COMPTABILITE.....	8
ARTICLE 15 – DISSOLUTION	8

TITRE 1^{ER} – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Forme du Syndicat

En application des articles L 5721-1 à L 5722-6 du Code général des collectivités territoriales, il a été constitué entre les collectivités définies ci-dessous et celles qui viendraient s'y associer ultérieurement un Syndicat mixte.

Les collectivités adhérentes sont les suivantes :

➤ Le Conseil départemental du Val de Marne,

➤ Les Communes suivantes :

- ABLON-SUR-SEINE
- ALFORTVILLE
- ARCUEIL
- BONNEUIL-SUR-MARNE
- BRY-SUR-MARNE
- CACHAN
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- CHEVILLY-LARUE
- CHOISY-LE-ROI
- FONTENAY-SOUS-BOIS
- FRESNES
- GENTILLY
- IVRY-SUR-SEINE
- LA QUEUE-EN-BRIE
- LE KREMLIN-BICETRE
- LE PLESSIS-TREVISE
- L'HAY-LES-ROSES
- LIMEIL-BREVANNES
- MANDRES-LES-ROSES
- MAROLLES-EN-BRIE
- NOGENT-SUR-MARNE
- NOISEAU
- ORLY
- PERIGNY-SUR-YERRES
- SANTENY
- SUCY-EN-BRIE
- THIAIS
- VALENTON
- VILLECRESNES
- VILLEJUIF
- VILLENEUVE-LE-ROI
- VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- VILLIERS-SUR-MARNE
- VITRY-SUR-SEINE

➤ Les établissements publics territoriaux adhérent au syndicat soit directement soit par le jeu du mécanisme de représentation-substitution prévu par l'article L. 5214-21 du CGCT :

- L'EPT Grand Orly Seine Bièvre, GOSB
- L'EPT Grand Paris Sud Est avenir, GPSEA

Article 2– Objet du Syndicat et missions du syndicat

2-1 : Objet du syndicat

Le syndicat mixte a pour objet de procéder ou d'apporter son concours à toutes acquisitions immobilières et foncières pour le compte d'une collectivité membre du syndicat et destinées à la constitution de réserves foncières ou devant permettre la réalisation des actions ou opérations d'aménagement envisagées par la collectivité membre dans le cadre :

- D'opérations d'aménagement urbain et de renouvellement urbain ;
- D'opérations de développement et de redynamisation économique ainsi que l'appui aux opérations entrant dans le champ des projets stratégiques départementaux.

2-2 Missions du syndicat

Dans le cadre de son objet tel que défini à l'article 2.1 ci dessus, le syndicat peut en particulier accomplir les missions suivantes :

- Mettre au point un programme d'acquisitions foncières afin de fixer l'activité du Syndicat dans le cadre de l'objet déterminé ci-dessus.
- Intervenir, dans le cadre de conventions avec les collectivités locales et EPCI membres du syndicat pour acquérir en leur nom et leur rétrocéder, directement ou à l'aménageur désigné par elles, des terrains ou immeubles destinés à la réalisation des opérations d'aménagement visées ci-dessus.
- Exercer tout droit de préemption dans le cadre des opérations d'acquisition auxquelles il se rapporte ou assister la collectivité concernée pour la mise en œuvre de ce droit.
- Prêter son concours aux collectivités et établissements publics locaux, membres du Syndicat, pour des missions de prestations de services consistant en négociations et/ou de mise en œuvre des procédures d'acquisition, y compris le cas échéant par voie d'expropriation, ainsi que la constitution des dossiers administratifs et financiers correspondants.
- Apporter son concours financier à des projets aidant les adhérents à concrétiser leurs opérations :
 - pour de la construction d'équipements publics sur des secteurs d'habitat social.

D'une manière générale, le syndicat intervient au bénéfice de ses membres dans le cadre de missions ponctuelles qui lui sont confiées par conventions approuvées par leur organe délibérant.

Il peut également se substituer à ses adhérents, ou à l'aménageur désigné par eux, pour le paiement des prix ou indemnités liés à des acquisitions foncières.

Le syndicat peut également intervenir, dans le cadre d'un transfert de compétences opéré à son bénéfice par ses membres.

Article 3 – Dénomination du Syndicat

Le syndicat mixte prend le nom de Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF 94).

Article 4 – Siège du Syndicat

Le siège du syndicat est fixé en l'Hôtel du Département du Val de Marne.

Article 5 – Durée

Le syndicat est créé pour une durée illimitée.

Article 6 – Adhésion, retrait, modification des statuts

L'adhésion de nouveaux membres ou le retrait ainsi que la modification des statuts ne peut être admis que par une délibération du Comité Syndical statuant à la majorité.

TITRE II – FONCTIONNEMENT

Article 7 – Recettes du syndicat

Les recettes du syndicat sont celles énumérées ci-après : à l'article L 5212-19 du Code général des collectivités territoriales, soit :

Article 7-1 : Recettes de fonctionnement

- La contribution des collectivités associées,
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles du Syndicat,
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, en particulier en échange d'un service rendu ou d'une pénalité,
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés,
- Le produit de la bonification des emprunts,
- Dons et legs reçus sans affectation spéciale.

Article 7-2 : Recettes d'investissement

- Le produit des cessions,
- Les subventions de l'Etat, de la région, du Conseil départemental et des communes,
- Les emprunts,
- Les sommes que reçoit le syndicat des collectivités associées, des personnes morales et des personnes privées au titre de dépôts de cautionnements,
- Les produits des dons et legs reçus avec affectation spéciale.

Article 8 – Dépenses du syndicat

Article 8-1 : Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, non compris les emprunts, sont couvertes par les recettes mentionnées à l'article 7.1 et pour certaines répercutées sur les coûts des cessions foncières, en fin de portage.

Les intérêts des emprunts contractés pour les acquisitions foncières sont bonifiés par le Conseil Départemental et les adhérents ou leurs substitués (opérateurs ...) pour les acquisitions les concernant.

Article 8 – 2 : Dépenses d'investissement

Les dépenses pour toutes acquisitions foncières ou immobilières entrant dans le cadre de l'objet du Syndicat ainsi que le service des emprunts sont couvertes par les recettes mentionnées à l'article 7.2 à l'article L 5212-19 du Code général des collectivités territoriales, étant entendu que seules les collectivités concernées par les acquisitions réalisées par le syndicat sur la base de contrats conclus entre le syndicat et la collectivité, participent au financement des acquisitions les concernant.

Article 9 - Comité syndical

Le syndicat est administré par un Comité Syndical composé ainsi qu'il est précisé ci-dessous, les délégués, étant élus par l'assemblée délibérante de chaque collectivité ou établissement public territorial adhérent. Lorsqu'un délégué ne peut assister à une séance du Comité Syndical, la collectivité concernée se fait représenter par son suppléant élu dans les mêmes conditions. Chaque membre du syndicat disposera du nombre de délégués et de voix selon les critères définis ci-dessous, et ce au sein de chacun des collèges tels que définis ci après.

Article 9-1 - Définition des collèges

Cinq collèges composent le Comité syndical :

- **Collège A** : Conseil départemental : 5 délégués disposant ensemble d'autant de voix que le total des voix des collèges B, C, D, E réparties entre chaque délégué par fraction égale ;
- **Collège B** : Communes de plus de 40 000 habitants : un délégué ou son suppléant par commune disposant de 4 voix ;
- **Collège C** : Communes de 20 000 à 40 000 habitants : un délégué ou son suppléant par commune disposant de 2 voix ;
- **Collège D** : Communes de moins de 20 000 habitants : un délégué ou son suppléant par commune disposant de 1 voix ;
- **Collège E** : Etablissements publics territoriaux : un délégué ou son suppléant par EPCI disposant de 4 voix.

Article 9-2 - Critères de détention du nombre de voix

- Chaque délégué des collèges B, C, D et E dispose du nombre de voix de référence du collège auquel il appartient, chacune des voix étant en outre affectée d'un coefficient multiplicateur de 5 ;
- Le nombre de voix du Conseil départemental est revu à l'occasion de chaque décision d'adhésion ou de retrait d'un membre.

Article 10 – Bureau Syndical

Lors de sa première session ordinaire, puis lors de chaque renouvellement, le Comité Syndical élit en son sein le bureau qui comprend huit représentants dont :

- Quatre représentants du collège A
- Un représentant du collège B
- Un représentant du collège C
- Un représentant du collège D
- Un représentant du collège E

disposant chacun d'une voix.

Le bureau élit parmi ses membres :

- Un président
- Deux vice-présidents
- Un secrétaire

Article 11 – Fonctionnement du Comité et du Bureau

Article 11.1 – Les assemblées

Le Comité se réunit en session ordinaire deux à trois fois par an, et en session extraordinaire, à la demande des 2/3 des adhérents.

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président.

Les réunions du Comité et du Bureau se tiennent en présentiel ou en visioconférence. Une délibération définit les modalités de réunion en visioconférence.

Article 11.2 – Les convocations

Toute convocation est faite par le Président.

Elle indique les questions portées à l'ordre du jour.

Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les représentants titulaires ou suppléants en font la demande, adressée par voie postale à leur domicile ou à une autre adresse.

Les convocations sont adressées aux représentants titulaires et suppléants au moins 5 jours calendaires avant la tenue de la séance.

En cas d'urgence ce délai peut être ramené à 3 jours.

Article 11.3- Les délibérations

Les délibérations du Comité et du Bureau ne sont valables que si plus de la moitié de ses représentants ou de ses délégués sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Suite à un défaut de quorum constaté lors de cette première convocation, une seconde convocation est émise pour une réunion du Comité Syndical ou du Bureau dans un délai minimum de 3 jours calendaires.

Les délibérations du Comité et du Bureau réunis en seconde convocation sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Au Bureau et au Comité, en cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Article 12 – Rôle du Comité et du Bureau

Article 12-1 – Le Comité Syndical

Le Comité vote le budget et exerce toutes les attributions prévues par les textes en vigueur sur le fonctionnement des syndicats.

Le Comité définit les pouvoirs qu'il délègue au Bureau, à l'exception de ceux prévus ci-dessous que le Bureau détient de plein droit, et élabore le règlement intérieur du Syndicat.

Article 12-2 – Le Bureau Syndical

Le Bureau met en application la politique foncière décidée par le Comité Syndical, notamment en décidant de conclure et en exécutant les conventions d'acquisitions conclues par le syndicat avec les collectivités membres concernées.

Article 13 – Rôle du Président

Le Président convoque aux réunions du Comité et du Bureau. Il dirige les débats et contrôle les votes. Son vote est prépondérant en cas de partage des voix.

Il assure l'exécution des décisions prises par le Comité et le Bureau. Il ordonne les dépenses, représente le Syndicat en justice et signe les actes juridiques engageant celui-ci. Ainsi, le Président peut :

- 1) mettre en œuvre l'exécution budgétaire ;
- 2) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Pour les marchés d'un montant supérieur à 90 000 € hors taxes, l'avis de la commission d'Appels d'Offres pourra être sollicité préalablement à la décision d'attribution.

- 3) décider de la conclusion et de la révision du louage de biens ;
- 4) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- 5) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat et d'en modifier les imputations utiles à leur fonctionnement ;
- 6) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;
- 8) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 9) fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 10) exercer les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme en sa qualité de délégataire ;
- 11) intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas ;
- 12) régler dans tous les cas les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat ;
- 13) autoriser, au nom du syndicat, l'adhésion ou le renouvellement de l'adhésion aux associations.
- 14) signer les actes relatifs à l'activité du syndicat, en particulier ceux résultant des décisions du Bureau Syndical.

Dans les limites fixées par délibération du Comité Syndical, le président procède à la réalisation des emprunts destinés à la réalisation des investissements décidés, à toute opération financière utile à la gestion des emprunts et à la souscription de lignes de trésorerie.

Le Président nomme le personnel du syndicat.

Le Président peut déléguer une partie de ses fonctions aux vice-présidents et au secrétaire, et leur faire à cet effet délégation de signature.

Par arrêté de délégation, le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature au Directeur du SAF94 et au personnel du Pôle Administratif. S'agissant du personnel du Pôle Administratif, la délégation leur serait donnée pour les bordereaux d'exécution comptable.

Article 14 – Comptabilité

Les fonctions de trésorier du syndicat sont assurées par un comptable du Trésor.

Article 15 – Dissolution

La dissolution du syndicat est prononcée dans les conditions prévues à l'article L 5721-7 du Code général des collectivités territoriales.

Les conditions de liquidation sont réglées par l'acte de dissolution.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 6 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet, à dix heures, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 29 juin 2022, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 29 juin 2022, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI, Président.

En présence des membres suivants :

AGGOUNE Fatiha	DUBUS Philippe	LADIRE Luc (2)
AGGOUNE Fatah	DUCELLIER Nicolas	PATOUX Sabine
BENISTI Jacques Alain	FAURE Dominique	TAUPIN Laurent
BEGAT Jean-Philippe	FAURE SOULET Jean-Paul	TIMERA Hawa
DAUVERGNE Gilles	HANNI Vanessa	

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur	Représentés par
OZTORUN Denis	AGGOUNE Fatah
DOUSSET Didier	BENISTI Jacques Alain
FEMEL Yvan	FAURE SOULET Jean-Paul
CHAZOTTES Jean-François	TIMERA Hawa
BEDU Vincent	PATOUX Sabine

(1) Représente la ville de Santeny et le territoire GPSEA

(2) Monsieur Luc LADIRE, représentant de la ville de Villiers-sur-Marne, ne prend pas part au vote considérant que l'arrêté préfectoral formalisant l'adhésion de sa collectivité n'a pas encore été publié.

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le président ayant ouvert la séance, Madame Sabine PATOUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Objet : Délibération 2022 – 8 C Modification des statuts suite aux remarques du contrôle de légalité

Nombre de conseillers en exercice	: 39
Présents à la séance	: 14
Représentés	: 05
Votants	: 18
Blancs et nuls	: 0
Ont voté pour	: 15
Ont voté contre	: 0
Abstention	: 03

Transmis en Préfecture le : 07/07/2022

Rendu exécutoire le : 07/07/2022

Affiché le : 07/07/2022

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF94)**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 2022-8 C

Séance n° 3 du 6 JUILLET 2022

Objet : Modification des statuts suite aux remarques du contrôle de légalité

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'arrêté de création du Syndicat mixte d'Action Foncière n°96/3890 en date 31 octobre 1996 et l'arrêté portant modification des Statuts du SAF 94 n° 2004/4535 en date du 29 Novembre 2004 pris par Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,

Vu, les remarques formulées par le contrôle de légalité quant à la modification des statuts délibérée le 12 mars 2021, délibération 2021-5 C, article 2.2 desdits statuts,

Vu, le rapport 2022-8 C de Monsieur le Président,

Considérant l'obligation faite au syndicat de se mettre en conformité avec les remarques de la Préfecture concernant l'interdiction pour le SAF94 de créer un fonds de soutien pour aider les adhérents dans leur financement de logements sociaux

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'adopter les modifications apportées aux statuts du syndicat à l'article 2.2 tels qu'annexées à la délibération.

Le Président du SAF94
Jacques Alain BENISTI



Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 15 septembre 2022

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2022-101

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absent..... 1

Le 15 septembre 2022 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 septembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. EDET, Mme BADOE, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. DELAGE
M. TAPA par Mme AZZOUG
M. BANBUCK par M. BOUFRAINE
M. CHAPPELLIER par M. BELAINOUSSI
M. NICOLLE par M. RUGGIERI
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU
Mme EL KRETE par Mme COUTO

Membre absent :

Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS AU TITRE DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Madame Geneviève ETIENNE expose au conseil :

Depuis début 2019, le SIGEIF propose aux collectivités de prendre en charge le déploiement et l'exploitation d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Ce réseau, qui compte à ce jour près de 700 points de recharge et 9 000 recharges mensuelles, poursuit son développement territorial et sa densification. 74 communes font aujourd'hui confiance au SIGEIF pour assurer cette mission en lui ayant transféré leur compétence en matière d'IRVE.

Deux nouvelles collectivités du Val d'Oise entendent aujourd'hui rejoindre le Syndicat sur la mobilité propre : la communauté d'agglomération Val Parisis ainsi que la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Par courrier en date du 11 juillet 2022, reçu le 13 juillet 2022, le SIGEIF souhaite que les communes membres puissent se prononcer sur l'adhésion de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts » au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France.

Le comité du SIGEIF a autorisé ces adhésions par délibération n° 22-30 du son comité du 27 juin dernier.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement.

_____ LE CONSEIL _____

Après entendu l'exposé de Geneviève ETIENNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2224-37 permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à son article L.2224-31,

Vu les statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles collectivités dans le périmètre du SIGEIF,

Vu l'article 2.04 de ces statuts habilitant le SIGEIF à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence en matière d'IRVE,

Vu la délibération du n° 22-30 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 27 juin 2022 approuvant l'adhésion de la communauté d'agglomération Val Parisis (95) et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE),

Vu l'avis de la commission municipale unique émis à l'unanimité par 20 voix pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, M. TRAORE, M. TAPA, Mme DEFRANCE, Mme BASSEZ, Mme THIAM, Mme COURDY, Mme BRICOUT) et 3 ne prenant pas part au vote (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB)

Après en avoir délibéré à l'unanimité par 34 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN),

_____ DECIDE _____

Article unique : D'émettre un avis favorable à l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île de France (SIGEIF) de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT



La secrétaire de séance,
Mme BASSEZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 15 septembre 2022

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2022-102

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absent..... 1

Le 15 septembre 2022 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 septembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. DELAGE
M. TAPA par Mme AZZOUG
M. BANBUCK par M. BOUFRAINE
M. CHAPPELLIER par M. BELAINOUSSI
M. NICOLLE par M. RUGGIERI
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU
Mme EL KRETE par Mme COUTO

Membre absent :

Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE DIRECTEUR DU POLE COHESION SOCIALE (F/H)

Monsieur Jean-Luc LAURENT expose au conseil :

Afin de participer à la définition des orientations en matière de politique de développement social et territorial des quartiers de la collectivité, un poste permanent de Directeur du pôle cohésion sociale a été créé dans le cadre du nouvel organigramme présenté au Comité technique du 1^{er} avril 2022. Ce poste est placé sous l'autorité du Directeur des Solidarités et de la Santé.

Il sera notamment chargé :

- D'impulser et animer les politiques publiques en matière de politique de la ville, de médiation locale et de développement social
- De coordonner à ce titre les services du pôle cohésion sociale et de manière transversale de développer une fonction d'appui et de conseil auprès des différents services et des partenaires de la collectivité visant à optimiser l'action publique locale par la mobilisation d'acteurs et de financements
- D'impulser une dynamique de complémentarité d'action entre les différents services du pôle.

Pour ce faire, ses missions s'articuleront autour des axes suivants :

- **Politique de la ville**
 - Définition et mise en œuvre d'orientations stratégiques, notamment celles du contrat de ville, en matière de développement social et de redynamisation des quartiers,
 - Animation et mise en œuvre du contrat de ville : élaboration, coordination, suivi et évaluation de la programmation annuelle et des différents dispositifs (CDV, FSIL, TFPB, FIPD, conseils citoyens,...),
 - Animation du travail partenarial avec tous les acteurs de la politique de la ville au niveau local (Etat, Territoire, Département, associations, CAF,...),
 - Accompagnement des porteurs de projets associatifs et municipaux dans le montage et la mise en œuvre de leurs projets,
 - Coordination de groupes de travail thématiques : identification des besoins et objectifs prioritaires, développement des coopérations entre les porteurs de projets, impulsion d'actions expérimentales,
 - Mise en œuvre en lien avec l'équipe MOUS des thématiques en lien avec l'opération de renouvellement urbain (projet NPNRU).
- **Pilotage des services du Pôle**
 - Encadrement et organisation des services du pôle :
 - Centre social Germaine-Tillion,
 - Médiation locale,
 - Point information jeunesse,
 - Gestion des ressources humaines et financières, élaboration du projet du pôle,
 - Animation et développement des partenariats des différents champs d'actions du pôle,
 - Animation du travail des équipes pour favoriser le travail transversal, partenarial, et l'articulation avec les autres services de la ville.
- **Développement local**
 - Coordination des politiques de développement local mises en œuvre par les médiateurs locaux placés sous sa responsabilité en cohérence avec les politiques publiques sur le territoire,
 - Développement d'une fonction d'appui et de conseil auprès des différents services et des différents partenaires de la collectivité,
 - Au regard des enjeux sociaux et urbains identifiés sur la ville, impulsion et coordination d'un travail transversal avec les services municipaux et les partenaires dans le cadre des dispositifs et projets développés.

L'emploi de Directeur du pôle cohésion sociale est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, les besoins des services et la nature des fonctions le justifiant, et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1 du même code et qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée, conformément aux dispositions des articles L. 332-9 et L. 332-10 du même code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement est défini comme étant de grade identique à ceux proposés pour un agent fonctionnaire. Son niveau de rémunération sera compris entre l'échelon le plus bas et le plus haut du grade de recrutement.

La déclaration de vacances d'emploi ayant déjà été publiée, le recrutement d'un contractuel, selon les modalités précisées ci-dessus pourra intervenir à compter du 1^{er} octobre 2022.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc LAURENT

Vu le code des communes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 311-1, L. 313-1 et L. 332-8 2° à L. 332-10,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le budget communal,

Vu la consultation du comité technique en dates des 1^{er} avril 2022 et du 19 mai 2022,

Considérant que la nature des fonctions et la spécificité du poste le justifie,

Vu l'avis de la commission municipale unique émis à l'unanimité par 20 voix pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, M. TRAORE, M. TAPA, Mme DEFRANCE, Mme BASSEZ, Mme THIAM, Mme COURDY, Mme BRICOUT) et 3 ne prenant pas part au vote (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB)

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), 8 contre (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 5 abstentions (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN),

_____ DECIDE _____

- Article 1** D'ouvrir au recrutement d'un contractuel le poste de Directeur du pôle cohésion sociale selon les conditions édictées dans le rapport de présentation.
- Article 2** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- Article 3** D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment le contrat par lequel l'agent sera engagé, et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Maire
Jean-Luc LAURENT



La secrétaire de séance,
Mme BASSEZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 15 septembre 2022

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2022-103

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 26
Représentés 8
Absent..... 1

Le 15 septembre 2022 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 septembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. DELAGE
Mme ETIENNE par M. TRAORE
M. TAPA par Mme AZZOUG
M. BANBUCK par M. BOUFRAINE
M. CHAPPELLIER par M. BELAINOUSSI
M. NICOLLE par M. RUGGIERI
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU
Mme EL KRETE par Mme COUTO

Membre absent :

Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE
DE SIGNER LE CONTRAT DE RESPONSABLE VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE
(F/H)**

Monsieur Jean-Luc LAURENT expose au conseil :

Afin de coordonner et d'animer la politique municipale en matière de participation des habitants, de développement de la citoyenneté et de relations avec le tissu associatif local, un poste permanent de Responsable vie citoyenne et associative a été créé dans le cadre du nouvel organigramme présenté au Comité technique du 1^{er} avril 2022. Ce poste est placé sous la responsabilité du Directeur de la Démocratie Locale.

Ses missions s'articuleront autour des axes suivants :

- Concevoir, piloter et coordonner les projets en lien avec les actions proposées dans le cadre de la démocratie locale : référendum kremlinien annuel, festival de l'écologie populaire, comité éthique, université populaire permanente, etc.
- Coordonner les conseils de quartiers : ordres du jour, calendrier, suivi des questions posées par les habitants et des réponses apportées, lien avec les bureaux des Conseils de quartiers et les élus, organisation logistique,
- Animer et coordonner le budget participatif des conseils de quartiers,
- Accompagner les services municipaux chargés d'animer d'autres démarches et instances participatives : conseil des jeunes, conseil consultatif des seniors,
- Participer à l'élaboration, en collaboration avec le service communication, aux actions de communication en rapport avec ces projets,
- Etre l'interlocuteur des associations de la ville et de la politique partenariale initiée par la collectivité à leur endroit : relation quotidienne avec les associations, animation du conseil consultatif de la vie associative,
- Piloter les projets tournés vers le tissu associatif local et impulser une dynamique forte aux actions proposées
- Participer à l'organisation de certaines manifestations municipales en mobilisant notamment les associations et en lien avec les différents services municipaux : Forum des associations, Fête de la ville, les Estivales, semaines thématiques, etc.
- Coordonner, en lien avec le service évènementiel, le calendrier évènementiel de la collectivité,
- Produire et assurer la diffusion d'actions de communication
- Encadrer le personnel du service (planification du travail, évaluation, évolution de compétences, etc.),
- Assurer la gestion et être garant du fonctionnement de la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative (MCVA) et de l'Espace Polyvalent André Maigné (EAM) dédié à des réunions, ateliers et manifestations diverses, ainsi que des réservations de l'ensemble des salles à disposition,
- Assurer le suivi budgétaire et financier du service,
- Mettre en place les outils d'évaluation du service et des actions menées,
- Autres missions et activités selon les nécessités du service et de la direction.

L'emploi de Responsable vie citoyenne et associative est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, les besoins des services et la nature des fonctions le justifiant, et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1 du même code et qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée, conformément aux dispositions des articles L. 332-9 et L. 332-10 du même code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement est défini comme étant de grade identique à ceux proposés pour un agent fonctionnaire. Son niveau de rémunération sera compris entre l'échelon le plus bas et le plus haut du grade de recrutement.

La déclaration de vacances d'emploi ayant déjà été publiée, le recrutement d'un contractuel, selon les modalités précisées ci-dessus pourra intervenir à compter du 1^{er} octobre 2022.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc LAURENT,

Vu le code des communes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 311-1, L. 313-1 et L. 332-8 2° à L. 332-10,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission municipale unique émis à l'unanimité par 20 voix pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, M. TRAORE, M. TAPA, Mme DEFRANCE, Mme BASSEZ, Mme THIAM, Mme COURDY, Mme BRICOUT) et 3 ne prenant pas part au vote (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB)

Vu la consultation du comité technique en dates des 1^{er} avril 2022 et du 19 mai 2022,

Considérant que la nature des fonctions et la spécificité du poste le justifient,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), 8 contre (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 5 abstentions (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN),

_____ DECIDE _____

- Article 1** D'ouvrir au recrutement d'un contractuel le poste de responsable vie citoyenne et associative selon les conditions édictées dans le rapport de présentation.
- Article 2** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- Article 3** D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment le contrat par lequel l'agent sera engagé, et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT



M Laurent

La secrétaire de séance,
Mme BASSEZ

Mme Bassez

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 15 septembre 2022

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2022-104

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 26
Représentés 8
Absent..... 1

Le 15 septembre 2022 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 septembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. DELAGE
Mme ETIENNE par M. TRAORE
M. TAPA par Mme AZZOUG
M. BANBUCK par M. BOUFRAINE
M. CHAPPELLIER par M. BELAINOUSSI
M. NICOLLE par M. RUGGIERI
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU
Mme EL KRETE par Mme COUTO

Membre absent :

Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Vœu présenté par les groupes «Le Kremlin-Bicêtre en commun», «Élus socialistes», «Pour une ville qui nous rassemble, PCF et apparentés, tous citoyens» et «Génération écologie et sociale» :
« L'État ne doit pas laisser les collectivités locales sans soutien ! »

Madame Christine MUSEUX expose au conseil :

Au cours de sa campagne électorale de 2022, le candidat **Emmanuel Macron a annoncé une réduction de 10 milliards d'euros des financements attribués par l'État aux collectivités locales, soit la moitié des 20 milliards d'économies imposés à l'ensemble du secteur public**, au titre de l'effort global de rétablissement des comptes publics.

Depuis 2014, **les collectivités territoriales ont vu leur financement public amputé de 46 milliards, dont 13 sous le précédent quinquennat.**

En pleine campagne législative, le gouvernement a annoncé la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui représentent environ 19,55 milliards pour les territoires. Certes, pour l'instant, c'est une compensation à l'euro près, mais sans aucune concertation avec les collectivités et les élus locaux. **Nous déplorons, une nouvelle fois, cette méthode de travail car nous savons que la concertation est la seule voie démocratique pour forger, dans le respect et dans le dialogue, les équilibres dont nous avons besoin.**

Ces décisions budgétaires ont des conséquences immédiates dans la vie quotidienne de nos concitoyens. **Les communes de France doivent faire face à des services publics sous tension et peinent à répondre aux besoins exprimés par nos habitants.** Une fonction publique moins attractive et des agents contraints de servir avec des moyens humains et matériels toujours plus réduits offrent peu de perspectives.

L'étranglement budgétaire des collectivités pèse d'abord sur le service public de proximité, sa capacité à s'adresser à toutes et tous et à participer à la résorption des fractures sociales et territoriales.

Depuis deux ans, le service public de proximité subit des chocs violents, alors même que l'État se désengage toujours plus de ses responsabilités. La pandémie de Covid-19 a entraîné une crise économique et sociale d'une violence inouïe, la guerre en Ukraine et les crises climatiques s'articulent pour créer une spirale inflationniste d'une ampleur sans précédent. **Cette inflation touche des secteurs extrêmement sensibles pour les collectivités :** le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter dans les budgets municipaux (gestion des bâtiments, éclairage public), la restauration scolaire, les transports et la voirie. Les charges de fonctionnement s'alourdissent pour toutes les collectivités territoriales.

Parallèlement, l'inflation fragilise les classes moyennes et populaires et creuse les fractures sociales : le service public de proximité attaqué par l'État est de plus en plus sollicité par nombre de nos concitoyens comme un ultime recours. Ce sont les générations futures qui paieront le prix des renoncements de l'État.

Dans ces temps difficiles, les collectivités sont le meilleur instrument pour porter et relancer l'investissement public et aider les habitants à pallier les effets de crises. **Alors qu'un soutien de l'État est nécessaire, c'est au contraire une mesure de réduction nouvelle qui nous menace désormais.**

L'État a su, ces dernières années, multiplier les aides directes ou indirectes à l'ensemble du secteur privé, du CICE aux réductions de TVA, des prêts garantis à la suppression des contributions sociales dont le coût est finalement supporté par tous les citoyens. Depuis 2021, 10 milliards d'euros d'impôts de production versés par les entreprises ont été supprimés et le président de la République a annoncé, pendant sa campagne, sa volonté de réduire encore ces impôts de 7 milliards d'euros.

Dans ce contexte, le Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre émet le vœu que :

- Le Gouvernement revienne sur les annonces faites par le président de la République de réduire de 10 milliards d'euros le financement public des collectivités territoriales ;
- Le Gouvernement intègre dans le budget 2023 de l'État un plan d'accompagnement des collectivités territoriales qui prenne en compte les effets de l'inflation, des crises sociales et économiques et du dégel du point d'indice des agents publics

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Christine MUSEUX,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE) et 13 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

_____ **DECIDE** _____

- Article 1** De demander au Gouvernement qu'il revienne sur les annonces faites par le président de la République de réduire de 10 milliards d'euros le financement public des collectivités territoriales.
- Article 2** De demander au Gouvernement qu'il intègre dans le budget 2023 de l'État un plan d'accompagnement des collectivités territoriales qui prenne en compte les effets de l'inflation, des crises sociales et économiques et du dégel du point d'indice des agents publics.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT



Maurent

La secrétaire de séance,
Mme BASSEZ

Bassez